

PETR PAYS TOLOSAN



Projet de territoire 2020/2026



PRÉAMBULE

La loi de Modernisation de l'Action Publique et d’Affirmation des Métropoles a été votée par les deux Assemblées le 17 décembre 2013 et promulguée le 27 janvier 2014. Cette loi, dans son article 79, met à la disposition des territoires un nouvel outil : les Pôles d’Équilibre Territoriaux et Ruraux.

Le PETR Pays Tolosan a pour mission d’actualiser un projet de territoire pour le compte de et en partenariat avec les cinq EPCI qui le composent. C’est un projet partagé d’aménagement et de développement économique, écologique, culturel et social du territoire, afin de promouvoir son modèle de développement durable et d’en améliorer sa cohésion, sa compétitivité et son attractivité.

Le projet de territoire du PETR Pays Tolosan 2020 / 2026 s’articule autour de trois enjeux territoriaux qui correspondent aux trois axes stratégiques du projet de territoire :

- 1** Enjeu 1 : Améliorer et préserver la qualité de vie
- 2** Enjeu 2 : Soutenir une économie responsable, plurielle et diversifiée
- 3** Enjeu 3 : Faire circuler les hommes, les données et les flux.

Un quatrième enjeu, transversal, s’impose, qui structurera et contribuera à :

- 4** La mise en œuvre et au suivi du projet de territoire.

C’est un document fédérateur qui permet la déclinaison de la vision des élus en démarches opérationnelles. Il amène une réflexion sur les enjeux du territoire, assure une cohérence des différentes politiques menées et décline une vision stratégique commune en plans d’actions afin de garantir sa mise en œuvre.

Publication : PETR Pays Tolosan

Conception, Infographie & Cartographie : Haute-Garonne Ingénierie

Crédits photos : Conseil départemental de la Haute-Garonne.

SOMMAIRE

2 Preamble

4 Diagnostic de territoire

6 Présentation du territoire du PETR

10 Portraits des 5 EPCI

20 Profil socio-économique

28 Service à la population

30 Habitat – Urbanisme – Mobilité

34 Environnement

38 Projet de territoire

41 Élaboration du projet de territoire

42 Axes stratégiques du projet de territoire

53 Les moyens mis en œuvre

54 Modalités de la concertation, de la mise en œuvre, du suivi et de l'évaluation





DIAGNOSTIC DU TERRITOIRE

Présentation du territoire du PETR

Présentation générale

Le territoire est situé dans le sud-ouest européen, proche de l'Espagne, à la croisée de grands itinéraires européens que sont les axes Rome-Lisbonne (E80) et Paris-Barcelone (E9). À mi-chemin entre Toulouse et Montauban, il bénéficie d'une bonne desserte autoroutière (A68 et A62) ainsi que de la proximité de l'aéroport international de Toulouse-Blagnac, et est concerné de près par le projet de Ligne à Grande Vitesse (LGV) Bordeaux-Toulouse.

Territoire périurbain situé au nord de la métropole toulousaine, en Haute-Garonne, il compte 120 099 habitants (Insee RP 2017) répartis sur 5 communautés de communes qui rassemblent soixante-treize communes. Son accessibilité et son cadre de vie de qualité font de lui un territoire très attractif à forte vocation résidentielle : il s'inscrit en effet dans une dynamique de vive croissance démographique semblable à celle de l'ensemble de la périphérie toulousaine.

Positionnement géographique dans le grand sud-ouest européen



Territoires vécus

Le PETR Pays Tolosan est structuré autour de cinq territoires vécus, aux profils variés où l'on habite, consomme, se dis- trait et travaille :

Les Communautés de communes du PETR Pays Tolosan



Les Hauts Tolosans à l'ouest, limitrophe du Gers et du Tarn-et-Garonne : l'agriculture est prédominante, avec le label AOC attribué en 2016 à l'Ail Violet de Cadours. Il bénéficie de la proximité immédiate de l'agglomération toulousaine, du complexe aéroportuaire et du Parc des Expositions MEETT. Ce territoire rural et périurbain, avec deux grandes polarités, Grenade-sur-Garonne et Merville (communes signataires d'un contrat Bourg-Centre de la Région Occitanie), continuité naturelle de la métropole, reste pourtant, dans son secteur ouest, très rural et largement agricole.

Le Frontonnais en bordure est de la Garonne: ce paysage est façonné par la viticulture, même si l'urbanisation le marque fortement aujourd'hui : il comprend deux des grands centres urbains du PETR Pays Tolosan (Fronton et Castelnau-d'Estrétefonds), s'inscrit dans l'axe de développement économique majeur de la métropole toulousaine, avec la zone logistique Eurocentre et des zones d'activités économiques dynamiques, pourvoyeuses de milliers d'emplois : Villeneuve-lès-Bouloc, Saint-Sauveur, Bouloc, Fronton et Castelnau-d'Estrétefonds. Ces trois dernières communes, Bourgs-Centres de la Région Occitanie sont des pôles d'équilibre de ce bassin de vie qui est au cœur des accès routiers et ferroviaires qui le relie notamment à la zone d'emploi de Toulouse.

Val'Aigo, limitrophe du Tarn-et-Garonne et du Tarn : structuré autour de deux polarités complémentaires, Villemur-sur-Tarn et Bessières (communes signataires d'un contrat Bourg-Centre de la Région Occitanie, traversé par la rivière Tarn qui relie les deux départements limitrophes, le territoire de Val'Aigo possède un formidable potentiel touristique. Ce territoire, marqué par son histoire, son patrimoine naturel (2 Espaces Naturels Sensibles) et son patrimoine industriel, est en mutation et redéploiement économique.

Les Coteaux du Girou : conjugue activités agricoles et activités économiques. Sa proximité immédiate de la métropole toulousaine, son accessibilité (bus, dessertes ferroviaires, accès routiers et autoroutiers) et son environnement préservé, sont des atouts qui renforcent son attractivité socioéconomique. Deux polarités, Montastruc/Garidech/Graguague et Verfeil organisent la vie de ce territoire. La Communauté de Communes des Coteaux du Girou porte avec ces cinq collectivités, le Contrat Bourg-Centre de la Région Occitanie.

Les Coteaux Bellevue : situés aux portes nord-est de la métropole, constituent un territoire périurbain connaissant une forte poussée démographique (les sept communes totalisent 20 160 habitants en

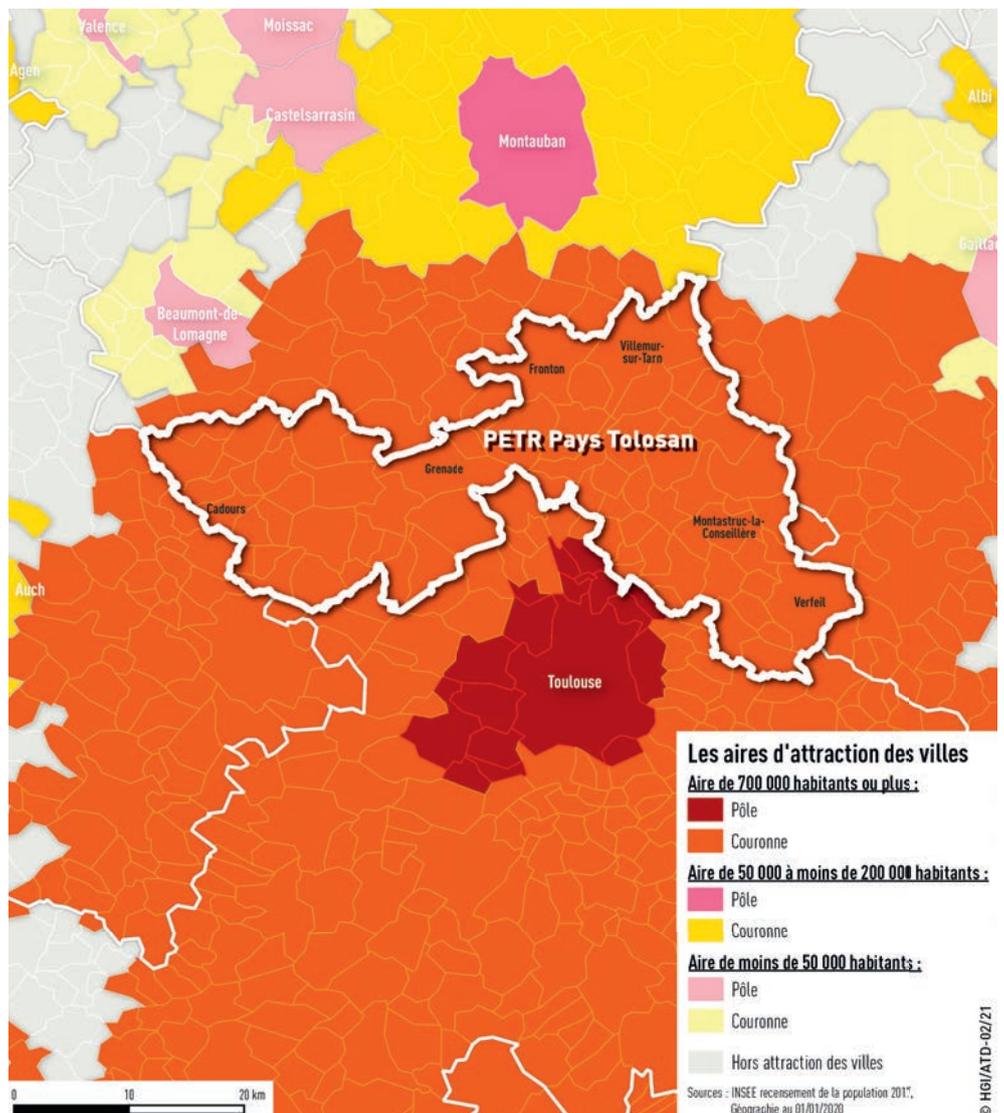
2020 - source INSEE RP 2017). Ses particularités sont d'être couvert par le SCoT de la métropole toulousaine, d'avoir le plus petit territoire (48 km²) et la densité la plus forte du PETR (421,4 hab./ km²). Pechbonnieu et Castelmaurou sont les deux grandes polarités de ce bassin de vie, renforcées par les pôles d'équilibre secondaire, Montberon et Saint-Geniès-Bellevue. Il est à noter que les trois communes Saint-Loup-Cammas, Rouffiac-Tolosan et Labastide-Saint-Sernin comptent quasiment 2 000 habitants. Actuellement, Montberon et Rouffiac-Tolosan pré-candidatent à la procédure régionale Bourg-Centre.

Aujourd'hui, ces bassins de vie se retrouvent confrontés à divers enjeux :

croissance démographique remarquable, forte demande en équipements et services, étalement urbain important, et de fait des voiries saturées par les flux domicile-travail. La croissance démographique, régulière depuis plusieurs décennies, s'est en effet accélérée ces dernières années : le territoire du PETR a accueilli près de 51 700 habitants depuis 1990, soit en moyenne, environ 2 000 habitants supplémentaires par an. Tous les bassins de vie, y compris les territoires les plus éloignés de l'agglomération toulousaine, ont connu une croissance de population. Cet afflux massif de populations va se poursuivre d'ici 2030 avec une perspective d'accueil d'environ 35 000 habitants dont la moitié avant 2020.

Aires d'attraction des villes 2021

Corollaire de cette poussée démographique, l'urbanisation sur ce territoire est caractérisée par la construction pavillonnaire et l'accession à la propriété. L'étalement urbain, typique de l'agglomération toulousaine est le modèle de développement des villes et villages. Les nouveaux habitants sont attirés par des prix fonciers moins élevés que dans l'agglomération toulousaine et un cadre de vie attractif : ce territoire conjugue les bénéfices de la campagne tout en étant proche de la ville.



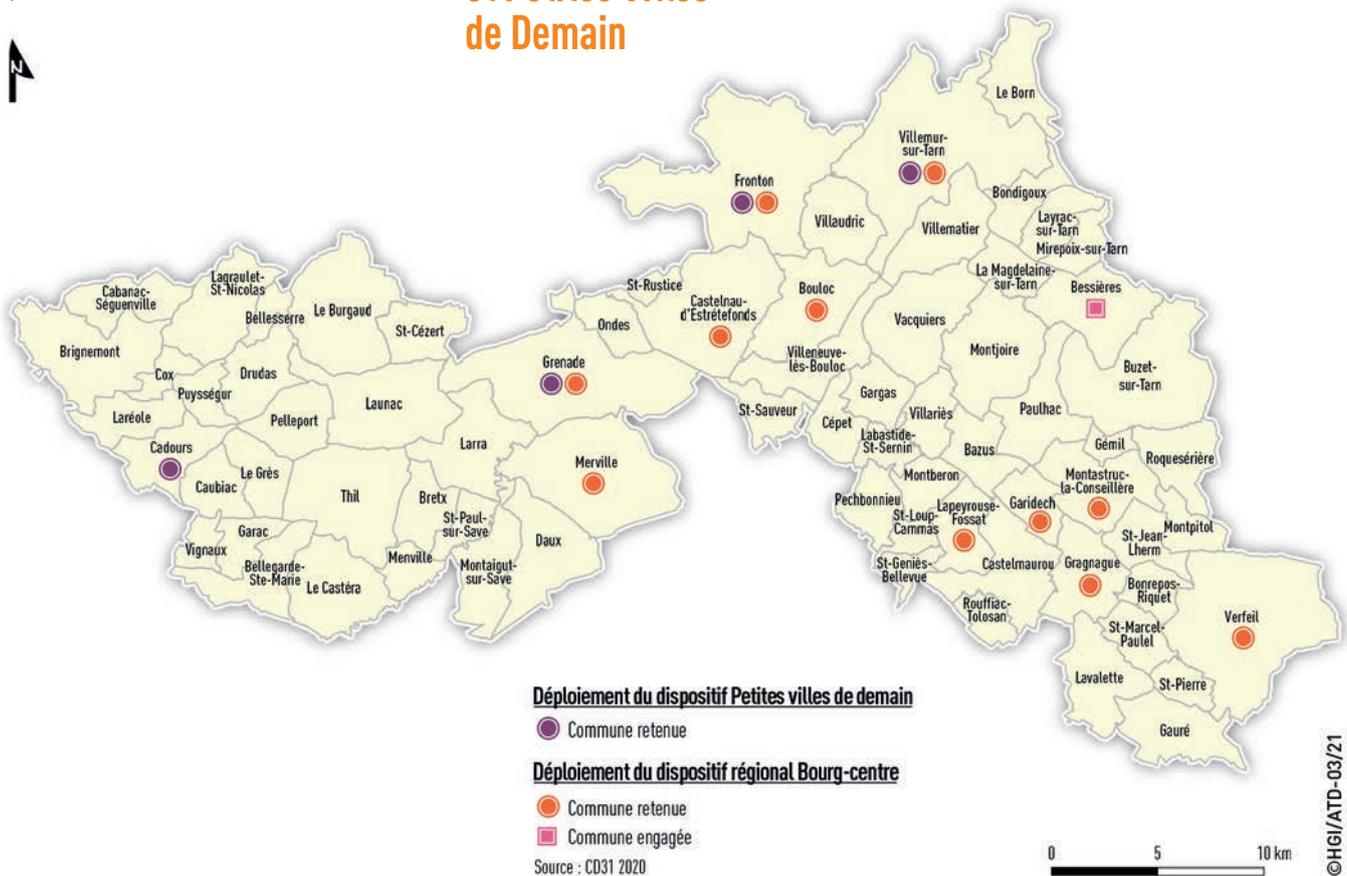
© HGI/ATD-02/21

Les contrats Bourgs-Centres engagés par la Région Occitanie sont des points d'ancrages et de rééquilibrages territoriales des territoires ruraux ou périurbains. Ces collectivités répondent aux attentes de la population dans les différents domaines essentiels à la vitalité et à l'attractivité du territoire : qualification du cadre de vie, habitat, offre de services à la population dans les domaines de l'enfance, jeunesse, santé, économie, commerces, sports, mobilités, culture, patrimoine, tourisme et loisirs ...

Sur le PETR Pays Tolosan, il y a 26 communes identifiées par la Région Occitanie pour leur rôle de Bourg-Centre. En 2021, il y a 11 communes Bourg-Centre, 1 en cours de labélisation et 6 en pré-candidatures.

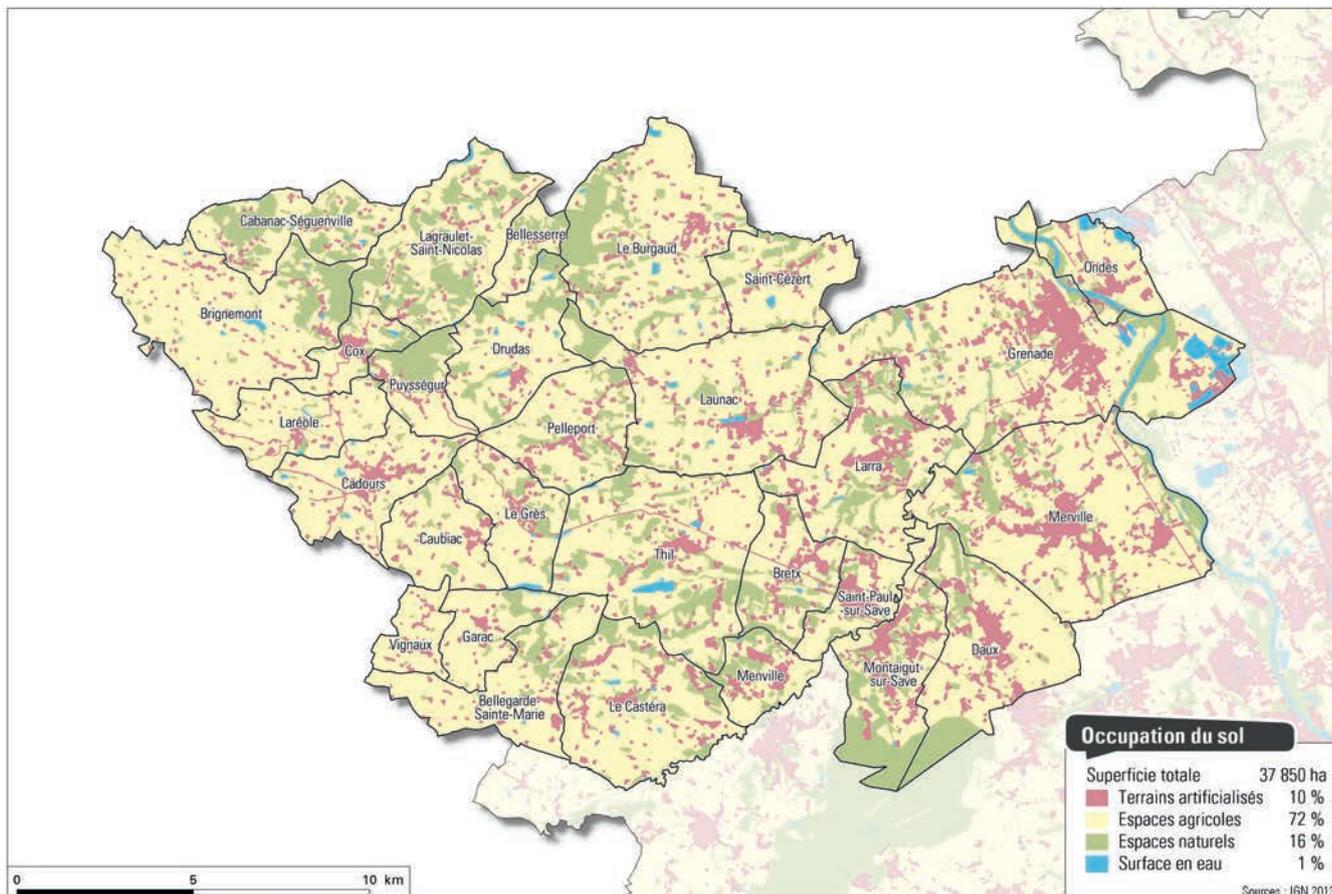
Villemur-sur-Tarn, Fronton, Grenade-sur-Garonne et Cadours ont été sélectionnées comme « Petites Villes de Demain », dispositif initié par l'État. Il conviendra d'articuler ces deux dispositifs pour s'engager dans un processus de complémentarité et de simplification des opérations soutenues.

Bourgs-Centres et Petites Villes de Demain

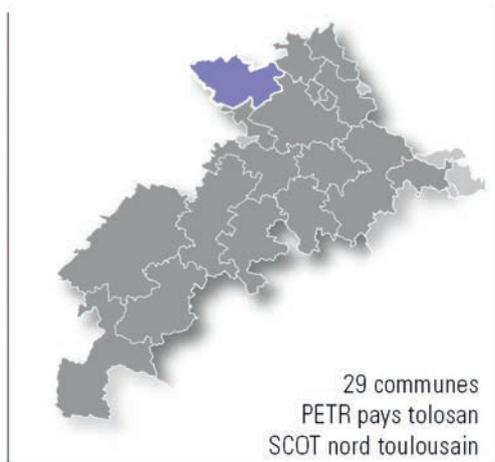


Portraits des 5 EPCI

Communauté
de communes
des Hauts Tolosans



Communauté de communes des Hauts-Tolosans



Contact

Présidence : Jean-Paul Delmas

1237 rue des Pyrénées
31330 Grenade
05 61 82 85 55

Enseignement et culture

Écoles : nombre / effectif	30 / 3 901
- dont RPI : nombre / effectif	5 / 1 374
Collèges : nombre / effectif	2 / 1 345
Lycées : nombre / effectif	1 / 306
Cinéma et théâtres	1
Bibliothèques et médiathèques	6
Musées	1

Mobilité domicile-travail

Véhicule personnel	89,6 %
Transports en commun	2,1 %
Deux-roues motorisés	1,7 %
Vélo	0,6 %
Marche à pied	2,3 %
Pas de déplacement	3,7 %

Équipements Cd 31

Accueils solidarité	2
Nombre de lignes scolaires	9

Population

Population 2017	33 582 hab.
Évolution de la population de 2012 à 2017	+8,6 %
Solde naturel de 2012 à 2017	+1 102 hab.
Solde migratoire apparent de 2012 à 2017	+1 568 hab.
Densité	90 hab./km ²
Population légale 2017 (avec doubles comptes)	34 234 hab.

Habitat

Logements en 2017	15 103
Évolution du nombre de logements de 2012 à 2017	+10,6 %
Logements sociaux en 2019	828
Logements commencés en 2018	152
Comparaison logements commencés en 2013 et en 2018	+4,8 %

Tourisme

Hôtellerie : établissements / lits	5 / 628
Hotellerie de plein-air : établissements / lits	2 / 225
Meublés de tourisme : établissements / lits	39 / 241
Chambres d'hôtes : établissements / lits	15 / 86
Résidences secondaires	460
Informations touristiques	1

Économie

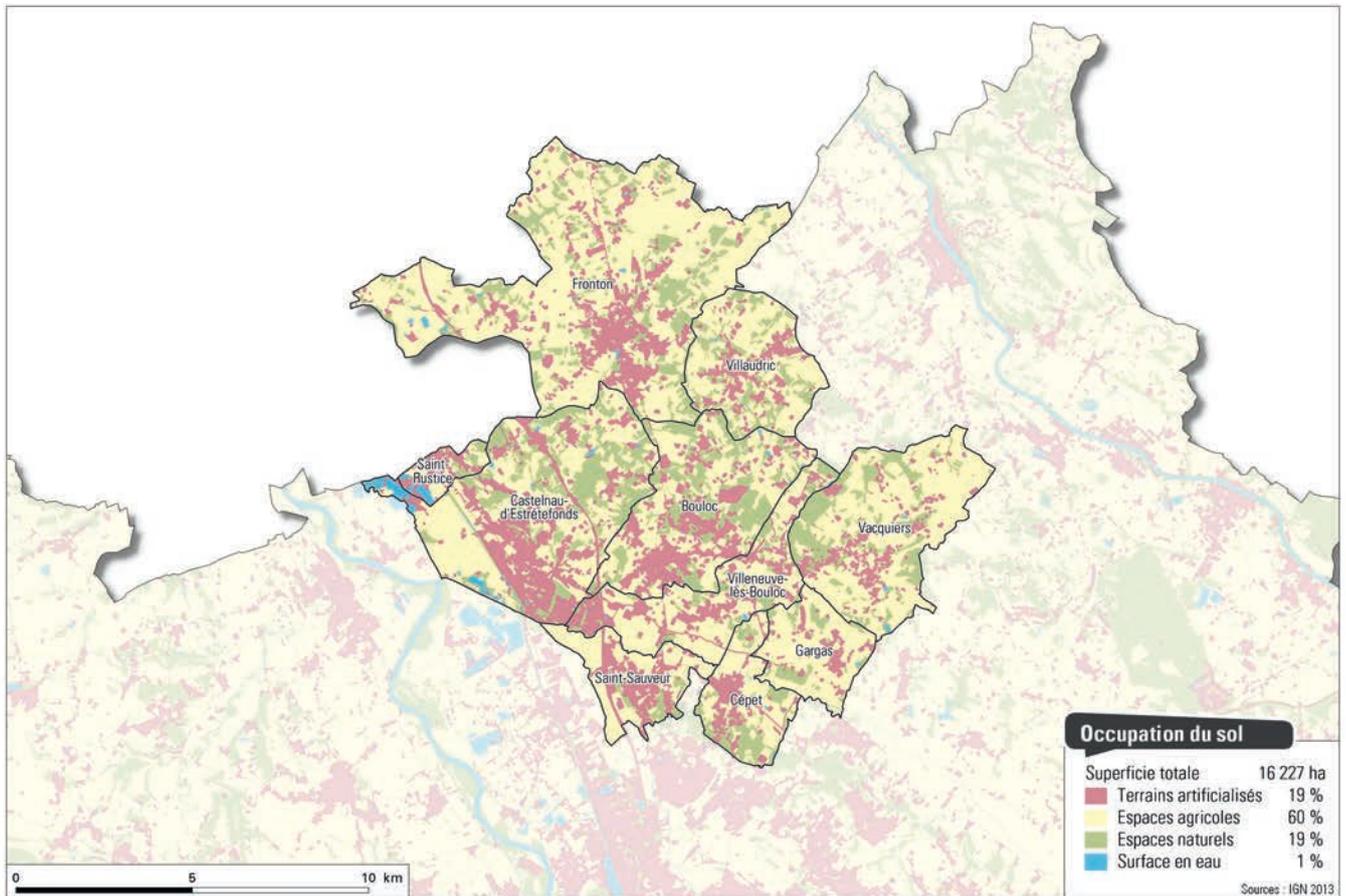
Population active 2017	17 199
Emplois localisés dans le territoire en 2017	6 278
Ratio population / emploi en 2017	5,3
Taux de chômage en 2017	9,8 %
Établissements au 1er juillet 2020	4 770
- dont établissements de plus de 250 salariés	1
- dont établissements agricoles	711
Nombre de commerces en 2019	105
- dont supermarchés	7
- dont hypermarchés	0

Social et santé

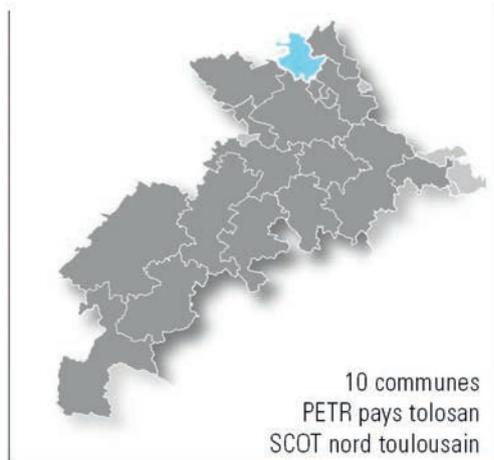
Population en 2017 :	33 582
- moins de 20 ans	28,2 %
- plus de 65 ans	13,9 %
Bénéficiaires en 2019 :	
- RSA	398
- PPA	1 827
- APA	516
- PCH	174
Médecins pour 1000 hab.	0,7

Portraits des 5 EPCI

Communauté
de communes
du Frontonnais



Communauté de communes du Frontonnais



Contact

Présidence : Hugo Cavagnac

3 rue du Vigé
CS 20053
31620 Boulac
05 61 82 13 32

Enseignement et culture

Écoles : nombre / effectif	20 / 3 203
- dont RPI : nombre / effectif	0 / 0
Collèges : nombre / effectif	1 / 750
Lycées : nombre / effectif	1 / 1 014
Cinéma et théâtres	1
Bibliothèques et médiathèques	5
Musées	1

Mobilité domicile-travail

Véhicule personnel	89,6 %
Transports en commun	3,7 %
Deux-roues motorisés	1,1 %
Vélo	0,5 %
Marche à pied	1,7 %
Pas de déplacement	3,4 %

Équipements Cd 31

Accueils solidarité	2
Nombre de lignes scolaires	6

Population

Population 2017	26 335 hab.
Évolution de la population de 2012 à 2017	+9,3 %
Solde naturel de 2012 à 2017	+655 hab.
Solde migratoire apparent de 2012 à 2017	+1 584 hab.
Densité	164 hab./km ²
Population légale 2017 (avec doubles comptes)	26 764 hab.

Habitat

Logements en 2017	11 239
Évolution du nombre de logements de 2012 à 2017	+10,9 %
Logements sociaux en 2019	574
Logements commencés en 2018	245
Comparaison logements commencés en 2013 et en 2018	+19,5 %

Tourisme

Hôtellerie : établissements / lits	2 / 200
Hotellerie de plein-air : établissements / lits	1 / 96
Meublés de tourisme : établissements / lits	17 / 102
Chambres d'hôtes : établissements / lits	7 / 40
Résidences secondaires	172
Informations touristiques	1

Économie

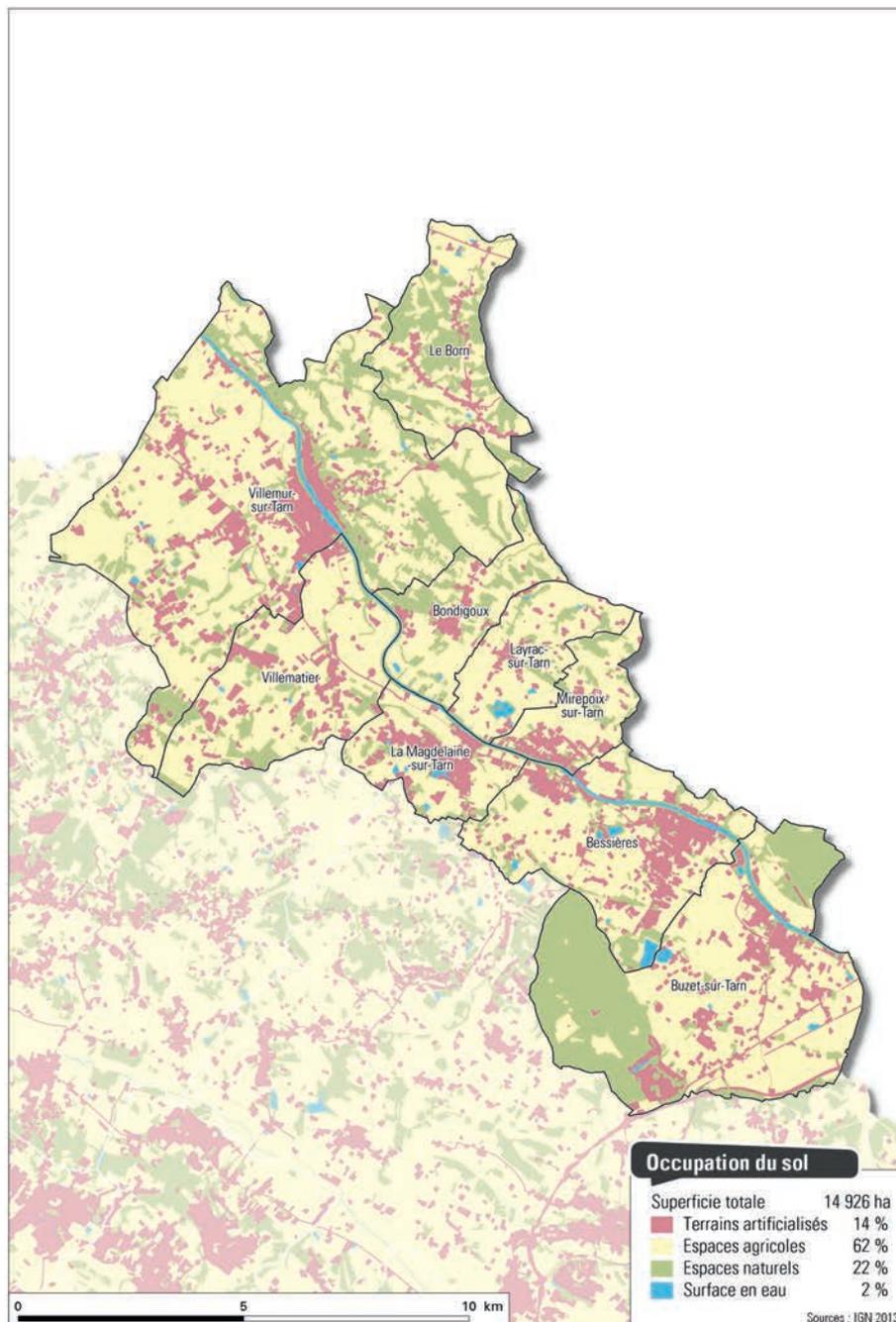
Population active 2017	13 260
Emplois localisés dans le territoire en 2017	9 463
Ratio population / emploi en 2017	2,8
Taux de chômage en 2017	9,5 %
Établissements au 1er juillet 2020	4 403
- dont établissements de plus de 250 salariés	4
- dont établissements agricoles	355
Nombre de commerces en 2019	102
- dont supermarchés	8
- dont hypermarchés	0

Social et santé

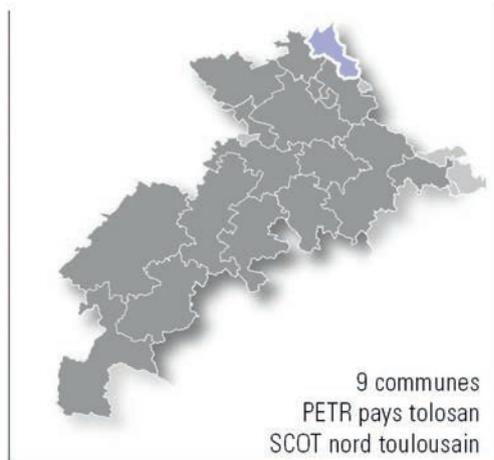
Population en 2017 :	26 335
- moins de 20 ans	28,5 %
- plus de 65 ans	14,5 %
Bénéficiaires en 2019 :	
- RSA	286
- PPA	1 489
- APA	487
- PCH	124
Médecins pour 1000 hab.	0,9

Portraits des 5 EPCI

Communauté
de communes
de Val'Aigo



Communauté de communes Val'Aïgo



Contact

Présidence : Jean-Marc Dumoulin

2 avenue Saint-Exupéry
31340 Villemur-sur-Tarn
05 61 09 91 38

Enseignement et culture

Écoles : nombre / effectif	14 / 2 084
- dont RPI : nombre / effectif	1 / 210
Collèges : nombre / effectif	2 / 1 156
Lycées : nombre / effectif	0 / 0
Cinéma et théâtres	1
Bibliothèques et médiathèques	3
Musées	0

Mobilité domicile-travail

Véhicule personnel	88,5 %
Transports en commun	4,0 %
Deux-roues motorisés	0,9 %
Vélo	0,7 %
Marche à pied	2,4 %
Pas de déplacement	3,5 %

Équipements Cd 31

Accueils solidarité	2
Nombre de lignes scolaires	8

Population

Population 2017	17 373 hab.
Évolution de la population de 2012 à 2017	+10,1 %
Solde naturel de 2012 à 2017	+151 hab.
Solde migratoire apparent de 2012 à 2017	+1 442 hab.
Densité	119 hab./km ²
Population légale 2017 (avec doubles comptes)	17 679 hab.

Habitat

Logements en 2017	8 262
Évolution du nombre de logements de 2012 à 2017	+11,2 %
Logements sociaux en 2019	612
Logements commencés en 2018	74
Comparaison logements commencés en 2013 et en 2018	-21,3 %

Tourisme

Hôtellerie : établissements / lits	3 / 50
Hotellerie de plein-air : établissements / lits	1 / 18
Meublés de tourisme : établissements / lits	14 / 63
Chambres d'hôtes : établissements / lits	6 / 50
Résidences secondaires	158
Informations touristiques	1

Économie

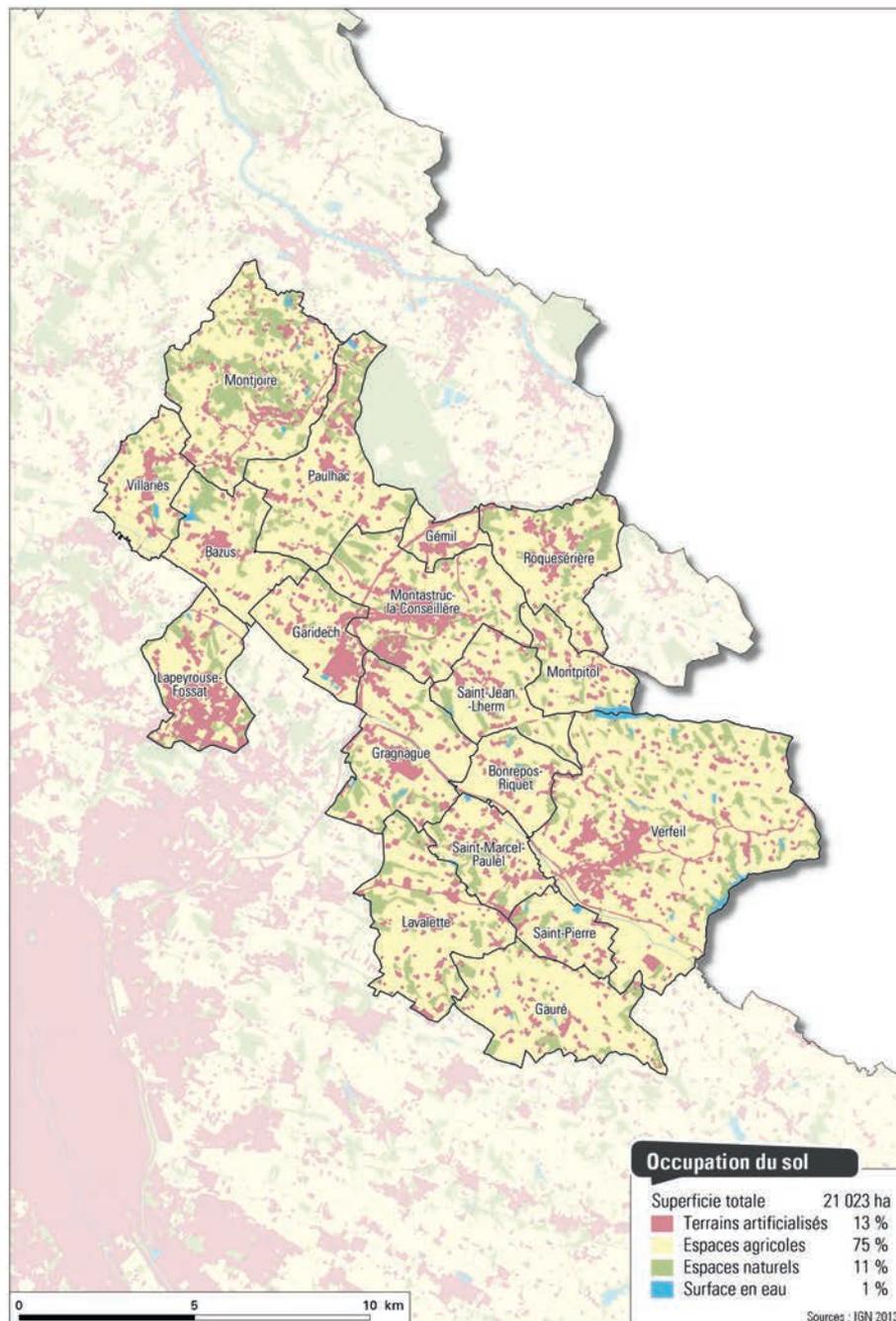
Population active 2017	8 392
Emplois localisés dans le territoire en 2017	4 818
Ratio population / emploi en 2017	3,6
Taux de chômage en 2017	10,6 %
Établissements au 1er juillet 2020	2 669
- dont établissements de plus de 250 salariés	1
- dont établissements agricoles	264
Nombre de commerces en 2019	74
- dont supermarchés	2
- dont hypermarchés	1

Social et santé

Population en 2017 :	17 373
- moins de 20 ans	26,4 %
- plus de 65 ans	18,5 %
Bénéficiaires en 2019 :	
- RSA	240
- PPA	1 056
- APA	432
- PCH	102
Médecins pour 1000 hab.	1,0

Portraits des 5 EPCI

Communauté
de communes
des Coteaux du Girou



Communauté de communes des Coteaux du Girou



18 communes
PETR pays tolosain
SCOT nord toulousain

Contact

Présidence : Daniel Calas

1 rue du Girou
31380 Gagnague
05 34 27 45 73

Enseignement et culture

Écoles : nombre / effectif	19 / 2 470
- dont RPI : nombre / effectif	3 / 386
Collèges : nombre / effectif	2 / 1 074
Lycées : nombre / effectif	1 / 166
Cinéma et théâtres	0
Bibliothèques et médiathèques	5
Musées	2

Mobilité domicile-travail

Véhicule personnel	87,5 %
Transports en commun	5,3 %
Deux-roues motorisés	1,6 %
Vélo	0,2 %
Marche à pied	1,4 %
Pas de déplacement	4,0 %

Équipements Cd 31

Accueils solidarité	2
Nombre de lignes scolaires	7

Population

Population 2017	21 171 hab.
Évolution de la population de 2012 à 2017	+3,9 %
Solde naturel de 2012 à 2017	+532 hab.
Solde migratoire apparent de 2012 à 2017	+256 hab.
Densité	101 hab./km ²
Population légale 2017 (avec doubles comptes)	21 627 hab.

Habitat

Logements en 2017	9 032
Évolution du nombre de logements de 2012 à 2017	+9,9 %
Logements sociaux en 2019	254
Logements commencés en 2018	187
Comparaison logements commencés en 2013 et en 2018	+45,0 %

Tourisme

Hôtellerie : établissements / lits	1 / 10
Hotellerie de plein-air : établissements / lits	0
Meublés de tourisme : établissements / lits	19 / 85
Chambres d'hôtes : établissements / lits	6 / 56
Résidences secondaires	113
Informations touristiques	1

Économie

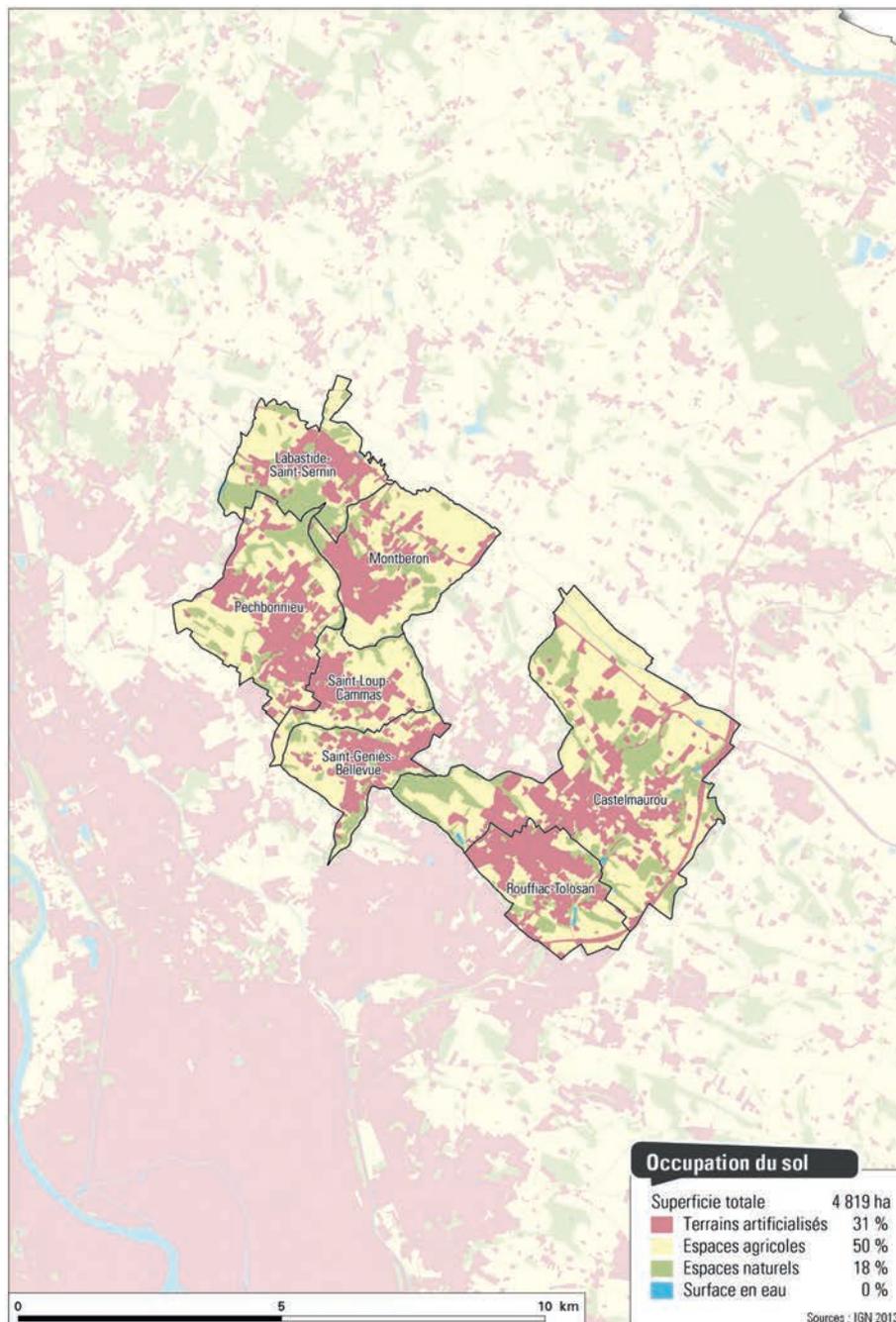
Population active 2017	10 738
Emplois localisés dans le territoire en 2017	3 565
Ratio population / emploi en 2017	5,9
Taux de chômage en 2017	7,5 %
Établissements au 1er juillet 2020	3 724
- dont établissements de plus de 250 salariés	0
- dont établissements agricoles	342
Nombre de commerces en 2019	60
- dont supermarchés	3
- dont hypermarchés	0

Social et santé

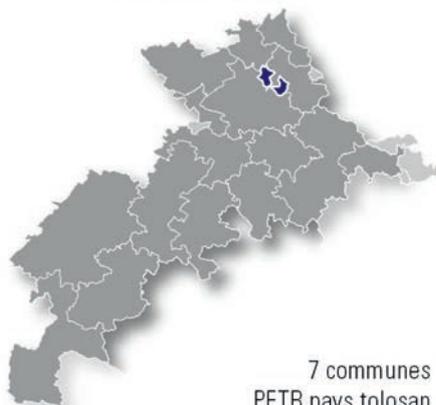
Population en 2017 :	21 171
- moins de 20 ans	26,4 %
- plus de 65 ans	16,1 %
Bénéficiaires en 2019 :	
- RSA	148
- PPA	883
- APA	268
- PCH	95
Médecins pour 1000 hab.	1,0

Portraits des 5 EPCI

Communauté
de communes
des Coteaux de Bellevue



Communauté de communes des Coteaux Bellevue



7 communes
PETR pays tolosan
SCOT de la grande agglomération toulousaine

Contact

Présidence : Sabine Geil-Gomez

19 route de Saint-Loup-Cammas
31140 Pechbonnieu
05 34 27 20 50

Enseignement et culture

Écoles : nombre / effectif	14 / 2 071
- dont RPI : nombre / effectif	0 / 0
Collèges : nombre / effectif	1 / 696
Lycées : nombre / effectif	0 / 0
Cinéma et théâtres	2
Bibliothèques et médiathèques	4
Musées	0

Mobilité domicile-travail

Véhicule personnel	86,8 %
Transports en commun	5,7 %
Deux-roues motorisés	2,5 %
Vélo	0,5 %
Marche à pied	1,4 %
Pas de déplacement	3,0 %

Équipements Cd 31

Accueils solidarité	0
Nombre de lignes scolaires	3

Population

Population 2017	20 106 hab.
Évolution de la population de 2012 à 2017	+8,1 %
Solde naturel de 2012 à 2017	+237 hab.
Solde migratoire apparent de 2012 à 2017	+1 278 hab.
Densité	421 hab./km ²
Population légale 2017 (avec doubles comptes)	20 520 hab.

Habitat

Logements en 2017	8 243
Évolution du nombre de logements de 2012 à 2017	+15,3 %
Logements sociaux en 2019	433
Logements commencés en 2018	107
Comparaison logements commencés en 2013 et en 2018	-33,1 %

Tourisme

Hôtellerie : établissements / lits	1 / 18
Hotellerie de plein-air : établissements / lits	0
Meublés de tourisme : établissements / lits	6 / 31
Chambres d'hôtes : établissements / lits	0 /
Résidences secondaires	87
Informations touristiques	0

Économie

Population active 2017	9 839
Emplois localisés dans le territoire en 2017	4 218
Ratio population / emploi en 2017	4,8
Taux de chômage en 2017	7,9 %
Établissements au 1er juillet 2020	3 002
- dont établissements de plus de 250 salariés	2
- dont établissements agricoles	80
Nombre de commerces en 2019	79
- dont supermarchés	1
- dont hypermarchés	2

Social et santé

Population en 2017 :	20 106
- moins de 20 ans	24,9 %
- plus de 65 ans	17,4 %
Bénéficiaires en 2019 :	
- RSA	169
- PPA	985
- APA	301
- PCH	165
Médecins pour 1000 hab.	0,7

Profil socio-économique

La dynamique démographique du Pays Tolosan

Le territoire compte 120 099 habitants (INSEE RP 2017) répartis dans les cinq communautés de communes d'un seul tenant et sans enclave :

- CC Val'Aigo - CCVA (9 communes) - 17 638 habitants
- CC des Coteaux de Bellevue - CCCB (7 communes) - 20 286 habitants
- CC des Coteaux du Girou - C3G (18 communes) - 21 474 habitants
- CC du Frontonnais - CCF (10 communes) - 26 724 habitants
- CC des Hauts Tolosans - CCHT (29 communes) - 33 977 habitants

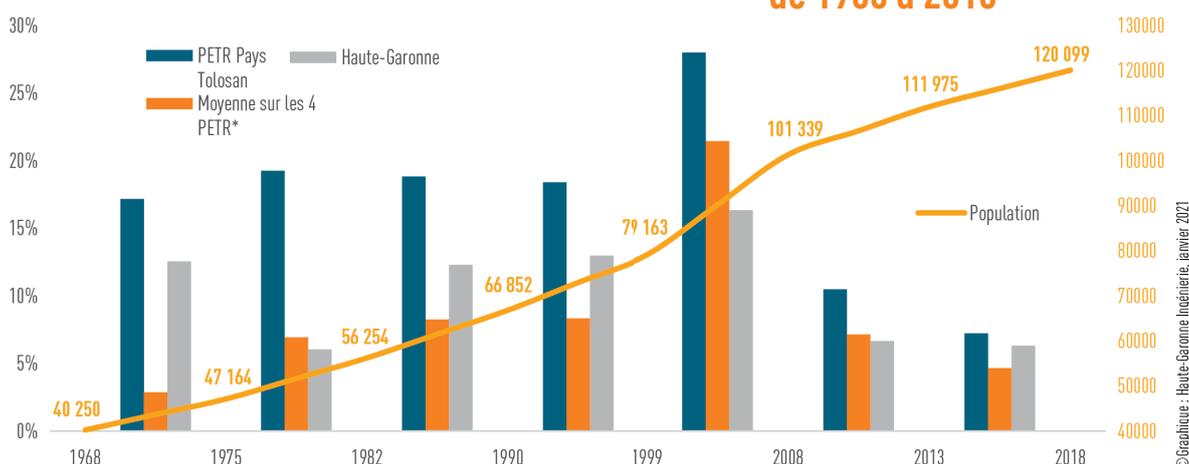
Une croissance démographique soutenue par l'arrivée de jeunes actifs

Le territoire attire par sa proximité avec la métropole, parce qu'il offre des emplois, mais aussi par caractère rural et son cadre de vie. Sa position géographique l'a amené à accueillir des populations, jeunes et actives, attirées par la concentration d'activités et d'emplois de la métropole Toulousaine. Ainsi, la population a augmenté de 8 124 habitants entre 2013 et 2018 soit plus de 1 624 habitants supplémentaires chaque année.

Depuis la fin des années 1990, la population a fortement augmenté sur le territoire, plus que sur les autres intercommunalités haut-garonnaises : +7,3 % entre 2013 et 2018.

Elle ralentit toutefois depuis 2008, comme pour une majorité d'intercommunalités haut-garonnaises (elle était de 10,5 % entre 2008 et 2013).

Taux de variation démographique de 1968 à 2018

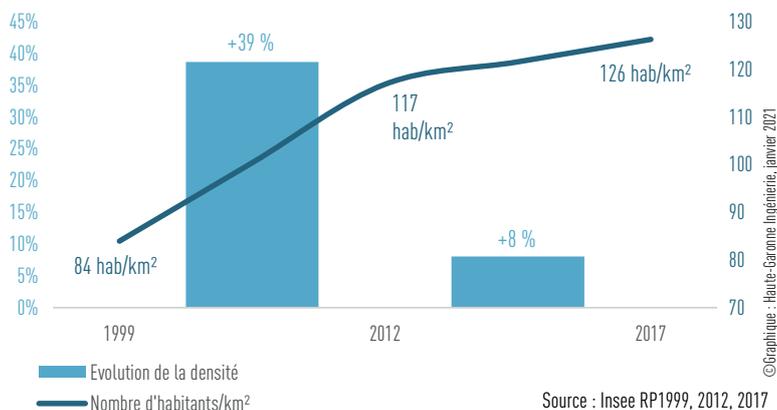


Source : Insee RP1968 à 2018

Ce ralentissement est notamment lié aux dernières réformes territoriales qui ont accéléré la reconnaissance institutionnelle des métropoles, et n'ont fait qu'accompagner des mouvements économiques et démographiques profonds de limitation / ralentissement du desserrement urbain.

Une « course poursuite » entre accueil et attractivité se déroule pour ne pas tomber dans une logique de cité-dortoir, de banlieue... Cette expansion démographique qui, dans les années 90, se concentrait essentiellement sur les abords de l'agglomération toulousaine, touche quasiment aujourd'hui tout le territoire du PETR Pays Tolosan.

Évolution de la densité au sein du PETR Pays du Tolosan



Source : Insee RP1999, 2012, 2017

Le profil des nouveaux habitants du Pays Tolosan

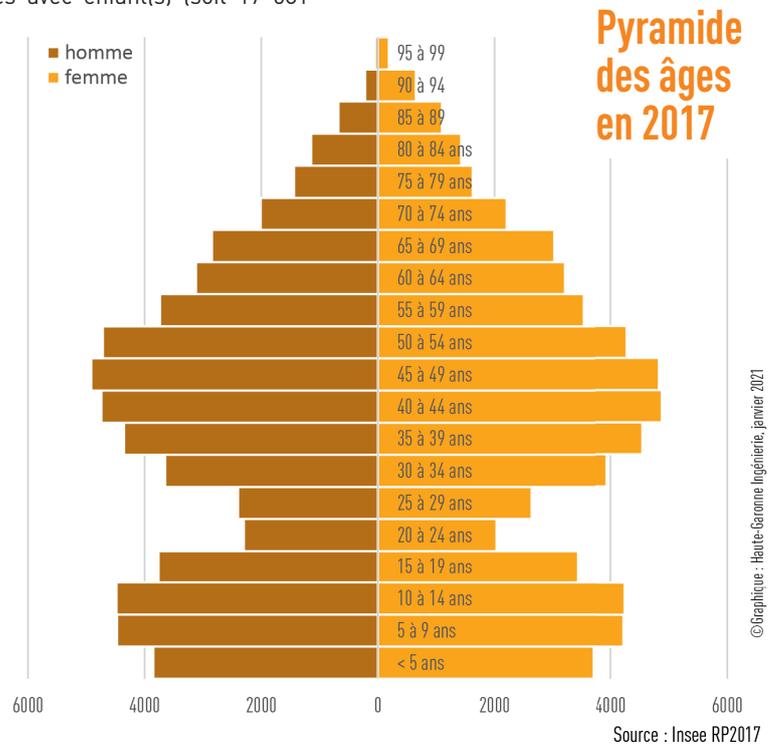
L'accueil de nouvelles populations est une caractéristique forte du territoire. Cette attractivité concerne notamment la tranche d'âge des 30-44 ans, déjà très nettement surreprésentée (cf. pyramide des âges ci-contre) bien qu'en légère baisse depuis 1999.

De manière générale, les jeunes adultes (15-29 ans) quittent le territoire pour suivre des études supérieures dans les universités ou grandes écoles (à Toulouse et Montauban notamment), ce qui explique leur représentation très réduite. L'évolution significative de deux catégories socioprofessionnelles, professions intermédiaires et employés, a modifié profondément la structure de la population de ce territoire. En effet, leurs attentes, leurs demandes de services ont fait évoluer les projets et opérations menées par les collectivités territoriales, qui sont entrées aujourd'hui dans les spécificités des demandes liées à la péri-urbanité.

La structure des ménages la plus représentée est celle des ménages avec famille(s) (74%), contre 24% pour les

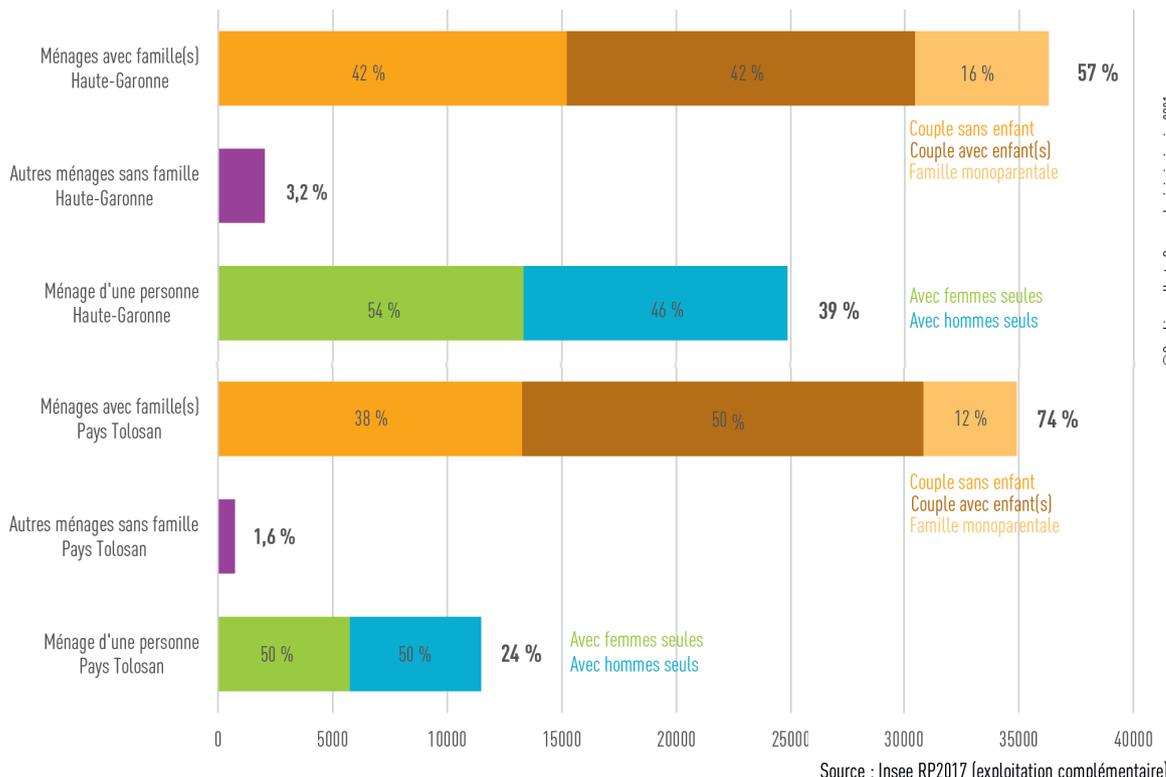
ménages d'une personne et 1.6% pour les autres ménages sans famille. La moitié des ménages avec famille(s) sont des couples avec enfant(s) (soit 17 581

familles) et 38% des couples sans enfant (soit 13 267 familles). Enfin, 12% sont des familles monoparentales.



Composition des ménages en 2017

Haute-Garonne



Pays Tolosan

Une population active et qualifiée

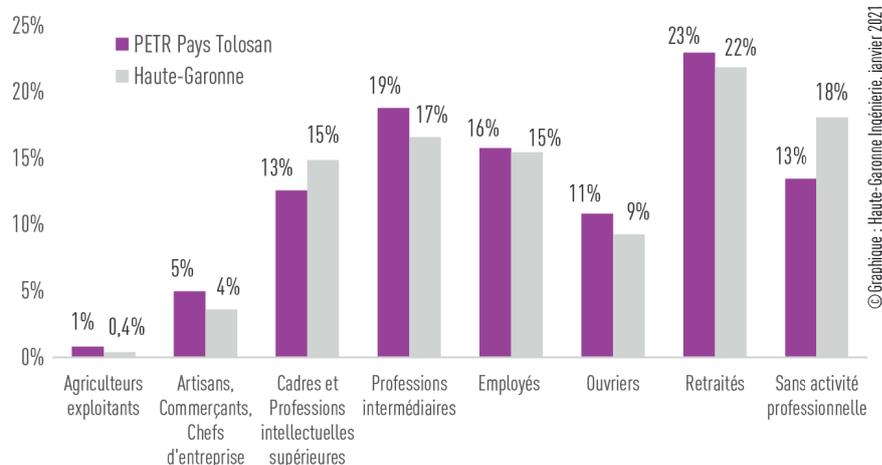
La population qui occupe ou recherche un emploi en Pays Tolosan est de 79,3% en 2017, contre 75,2% à l'échelle départementale. La même population non scolarisée de plus de 15 ans (c'est à dire sortie du système scolaire) est plutôt bien diplômée, avec près de 36 % de personnes ayant obtenu un diplôme de l'enseignement supérieur (part supérieure aux autres territoires haut-garonnais en dehors du pôle urbain de Toulouse).

Cette qualification se retrouve, d'une part, par une représentation relativement élevée des cadres et professions intellectuelles (13 % de la population active en 2017 (source INSEE RP Exploitation complémentaire -2017)) et de professions intermédiaires (19%). Mais aussi, par une représentation moindre des employés (16 %) et des ouvriers (11 %). Ces proportions se démarquent respectivement de +6,4 points et de -3,8 points par rapport à la moyenne des 3 autres PETR de Haute-Garonne. Conformément à la tendance locale et nationale, le nombre d'agriculteurs exploitants a reculé de près de 30 % entre 1999 et 2013 et ne représentent plus que 1,2 % de la population active, plus faible proportion parmi les territoires précités.

Au 31 décembre 2017, 5 416 personnes sont à la recherche d'un emploi avec un taux de chômage des 15-64 ans de 9,1%. Même si le territoire est moins fortement touché par le chômage que d'autres territoires du département et de la région, l'évolution du nombre de demandeurs d'emplois y est plus forte (+ 53,8 % entre 2007 et 2017 contre + 40,2% à l'échelle départementale).

Mécaniquement, la population dans son ensemble apparaît comme plus aisée que dans d'autres territoires haut-garonnais. En effet, 50 % des foyers fiscaux sont imposés en 2018 contre 35 à 40 % dans les autres PETR de la Haute-Garonne. Des disparités existent entre les différents Communautés de communes : les Coteaux du Girou et les Coteaux de Bellevue comptent respectivement 56 et 57 % de foyers imposables, contre 40% pour Val'Aïgo et le Frontonnais, et 48 % pour les Hauts Tolosans.

Catégories Socio-Professionnelles en 2017



Source : Insee RP2017 (exploitation complémentaire)

L'emploi sur le Pays Tolosan

Le territoire est compris dans la zone d'emploi de Toulouse pour la grande majorité des communes du PETR Pays Tolosan, la 4^e plus grande de France (définie par l'INSEE en 2010). Pour rappel, les zones d'emploi (2020) sont fondées sur le critère unique des migrations communales alternantes domicile-travail : Il s'agit d'un « espace géographique à l'intérieur duquel la plupart des actifs résident et travaillent, et dans lequel les établissements peuvent trouver l'essentiel de la main d'œuvre nécessaire pour occuper les emplois offerts ».

Alors que l'économie toulousaine est largement structurée autour de l'industrie aéronautique et spatiale, des biotechnologies et de la santé, des services aux entreprises et de l'enseignement, le PETR Pays Tolosan se distingue au sein de cet ensemble par une économie plutôt présente.

Un tissu économique en forte croissance

La situation de l'emploi a connu un essor sans précédent dans ce secteur géographique de la Haute-Garonne. En 2017, le nombre total d'emplois au lieu de travail atteint 28 342 soit une évolution de 11 % depuis 2012 (environ 2 785 emplois créés) liée pour partie au développement de la zone Eurocentre, spécialisée dans la logistique et le transport.

Les secteurs d'activités les mieux représentés en 2017 au sein du territoire sont liés aux commerces, transports et services divers (48 % des emplois, soit 13 754 emplois sur le territoire, pour 51 % en Haute-Garonne) puis à l'administration publique, à l'enseignement, à la santé et à l'action sociale (31 % soit 8 904 emplois, une part similaire à celle de la Haute-Garonne). Le territoire se distingue par une représentation plus importante des emplois dans la construction, comparativement à l'ensemble de la Haute-Garonne (7,6 % contre 6,3 %), 10% des emplois relèvent du secteur industriel, une part similaire à celle de la Haute-Garonne. Enfin, on compte sur le territoire près

de 4 % d'emplois agricoles (soit 1 099 emplois), une part bien plus importante qu'en Haute-Garonne où elle reste inférieure à 1 % en 2017.

Avec environ 1 148 exploitations et 1 100 emplois agricoles directs en 2017, le territoire conserve un caractère rural fort et prédominant. La production agricole y est d'ailleurs considérablement diversifiée, avec une large représentation de cultures céréalières, de l'horticulture, du maraîchage dans les vallées (irrigation), ainsi que des produits de qualité dont l'AOP Vin de Fronton et l'AOC Ail Violet de Cadours.

En 2018 le territoire compte 8 805 établissements actifs (INSEE-REE-Siren - 2018), soit une évolution de 17% depuis 2011 (plus de 1 000 établissements supplémentaires), plus forte que la moyenne départementale (+ 12 %).

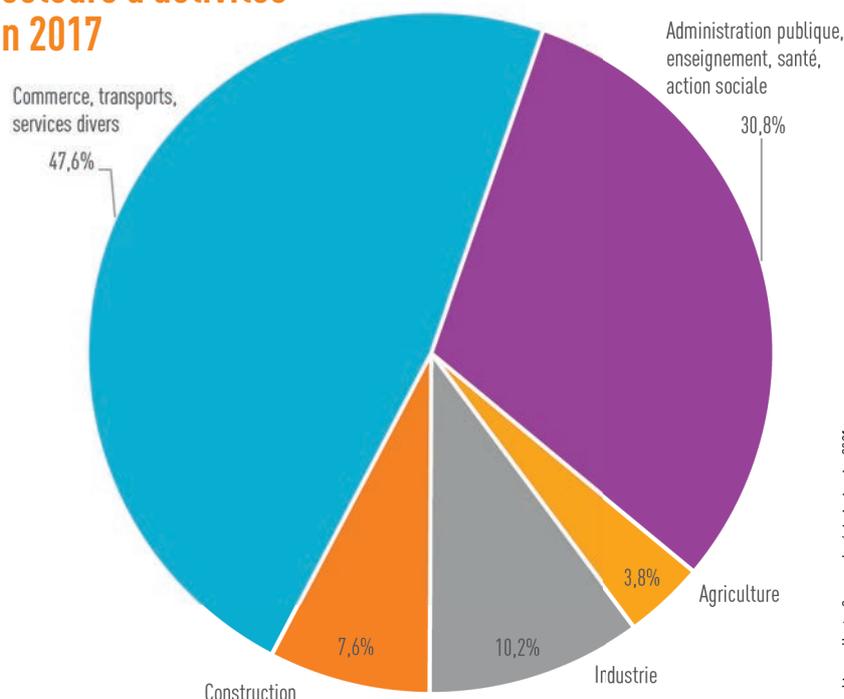
En 2018, 1 254 établissements se sont créés sur le territoire contre 1 122 l'an-

née précédente (+ 12 % de créations, soit une augmentation restant un peu moins intense qu'à l'échelle départementale, où elle atteint près de 19 %.

Cette situation n'est pas sans conséquences sur les équilibres naturels du territoire (enjeux de préservation de l'environnement et des ressources) et entraîne des besoins croissants notamment en termes d'urbanisation (équipements, logements), de services, de mobilité, d'emplois, de culture et de lien social.

L'objectif du PETR Pays Tolosan est donc de concilier un développement équilibré entre accueil de nouvelles populations, nouveaux besoins en matière d'équipements et de services, attractivité économique et préservation de l'environnement et de son identité rurale.

Part des emplois au lieu de travail par secteurs d'activités en 2017



Source : Insee RP2017 (exploitation complémentaire)

©Graphique : Haute-Garonne Ingénierie, janvier 2021

L'économie touristique

Le PETR Pays Tolosan bénéficie d'atouts et de richesses constituant son potentiel de développement touristique : sites culturels et paysagers (Garonne, Tarn, etc.), patrimoine, évènements, accessibilité, etc.

L'activité touristique constitue un secteur économique non négligeable en termes d'emplois : en 2019, le nombre total d'emplois salariés liés à l'économie touristique (restauration, hébergements, commerces) est chiffré à 2 600.

Sur les 91 sites culturels que compte la Haute-Garonne, 13 sites se situent dans le territoire dont le château de Merville (38 901 entrées en 2018), le château de Laréole (21 408 entrées en 2018), l'espace Halle et Arts à Grenade, la Maison du Potier à Cox et le Musée archéologique à Villariès.

Certains de ces sites font partie des 41 monuments historiques (MH) classés ou inscrits du territoire. Au total, on compte 57 sites patrimoniaux dont 10 MH classés (château de Bonrepos-Riquet, halle de Grenade, ancienne poterie Laballe à Cox, moulin de Brignemont, etc.), 31 MH inscrits et 16 jardins remarquables (Bonrepos-Riquet, Laréole, Cépet, Merville, Pechbonnieu, Larra, etc.).

En matière d'hébergements touristiques, le territoire compte essentiellement des meublés de tourisme (5186 lits touristiques estimés en 2019 - Diagnostic touristique Pays Tolosan), des chambres d'hôtes, des capacités en résidence de tourisme et en hôtellerie de plein air (campings), ainsi que des hôtels classés. Le secteur d'activité du tourisme est en pleine évolution sur le Pays Tolosan avec une augmentation de la capacité hôtelière qui progresse avec 506 lits supplémentaires et une qualification de l'offre hôtelière en lien notamment avec le développement du tourisme d'affaires.

Le Pays Tolosan est marqué par la présence de l'AOC Ail Violet de Cadours et l'AOP Vins de Fronton dont le rayonnement constitue un levier de développe-

ment et de qualification de l'offre. C'est un territoire qui conserve un ancrage rural avec la présence de nombreux producteurs locaux (ail, vins, viandes, fruits et légumes, chocolat, miel, etc.). De nombreux producteurs (74) et vigneron (23) proposent un accueil et vente directe à la ferme. Au-delà de leur vocation première de proposer une offre aux habitants du territoire, les producteurs en ventes directes, les marchés, les restaurants (2 étoilés - 0 Saveurs à Rouffiac Tolosan et La Promenade à Verfeil, 2 assiettes Michelin, 14 restaurants recommandés par le Petit Futé et 3 cités dans le Guide du Michelin) peuvent aussi être attractif pour les visiteurs.

La réponse à une demande de proximité

À l'inverse des parties traitées précédemment, la proximité de l'agglomération toulousaine représente un gisement potentiel pour un développement spécifique interne au territoire : celui des activités touristiques en PETR Pays Tolosan. Le développement touristique permet de renforcer l'image du territoire, qui doit répondre à un double enjeu :

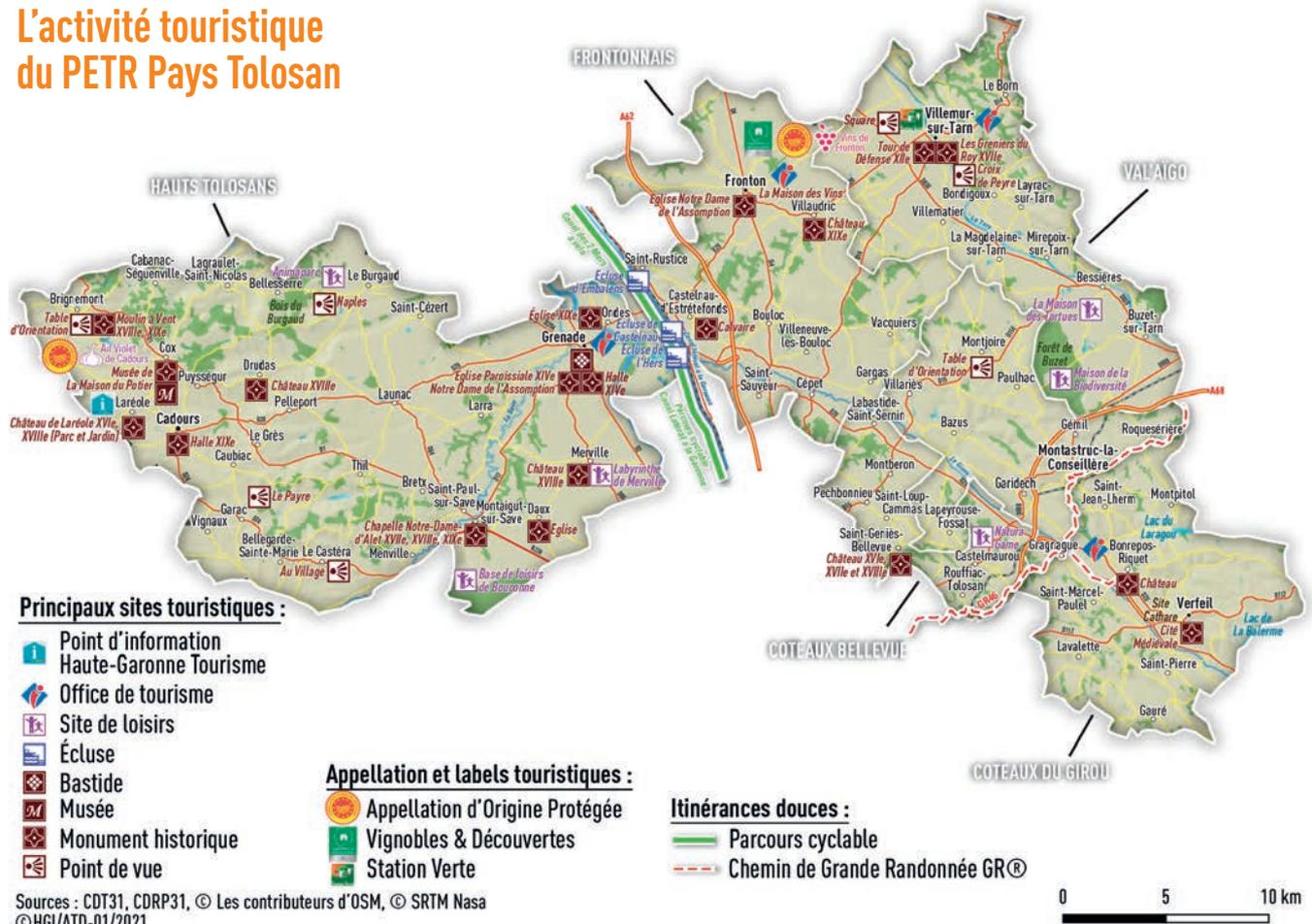
- répondre à la demande de proximité des habitants,
- et
- construire une identité reconnue à l'extérieur du pays.

Évolution de l'hébergement touristique du PETR Pays Tolosan entre 2012 et 2019

	CAPACITE 2012	CAPACITE 2019
Hôtels	346	394
Chambres d'Hôtes	216	171
Locations	333	454
Campings	292	351
Résidences de Tourisme	539	772
Hébergements collectifs	74	50
Résidences secondaires	2 880	2 994
TOTAL	4 680	5 186

Source : Diagnostic touristique Pays Tolosan - 2019

L'activité touristique du PETR Pays Tolosan



En tenant compte de ces deux éléments fondamentaux, la dynamique touristique du Pays reste encore à structurer. C'est pourquoi une étude a permis d'analyser dans un premier temps l'offre touristique globale du territoire afin de cibler des priorités opérationnelles. En 2019, le PETR Pays Tolosan a mené une étude de positionnement touristique du PETR Pays Tolosan qui a porté sur les thématiques suivantes :

- offre d'hébergements touristiques.
- restauration, gastronomie, terroir et agrotourisme ;
- patrimoine culturel, historique et architectural ;
- patrimoine naturel et environnemental
- équipements sportifs et de loisirs ;
- offre événementielle ;
- acteurs touristiques et dynamique de projets.

Le PETR Pays Tolosan se positionne comme un espace vivant et diversifié, très marqué, dans son identité, par la proximité géographique, patrimoniale, culturelle et historique avec Toulouse. Ce positionnement est relayé par des marqueurs forts :

- les appellations AOP du vin de Fronton et AOC de l'ail violet de Cadours (Maison des Vins et du Tourisme de Fronton labellisée Pôle d'Excellence Rurale) ;
- les châteaux des grandes familles toulousaines : petites filles modèles, comtesse de Ségur ;
- Riquet et le canal : Domaine de Bonnepos-Riquet (Grand Projet de Pays) ;
- les lieux chargés d'une histoire partagée avec Toulouse ;
- les espaces naturels, l'important réseau de chemins de randonnées, les forêts de Bouconne et de Buzet.

Les clientèles visées sont donc, d'une part, les familles de proximité, et en particulier de l'agglomération toulousaine, et, d'autre part, les clientèles d'origines plus diversifiées pour des séjours de tourisme rural, aux portes d'une capitale régionale.

Bassin de vie

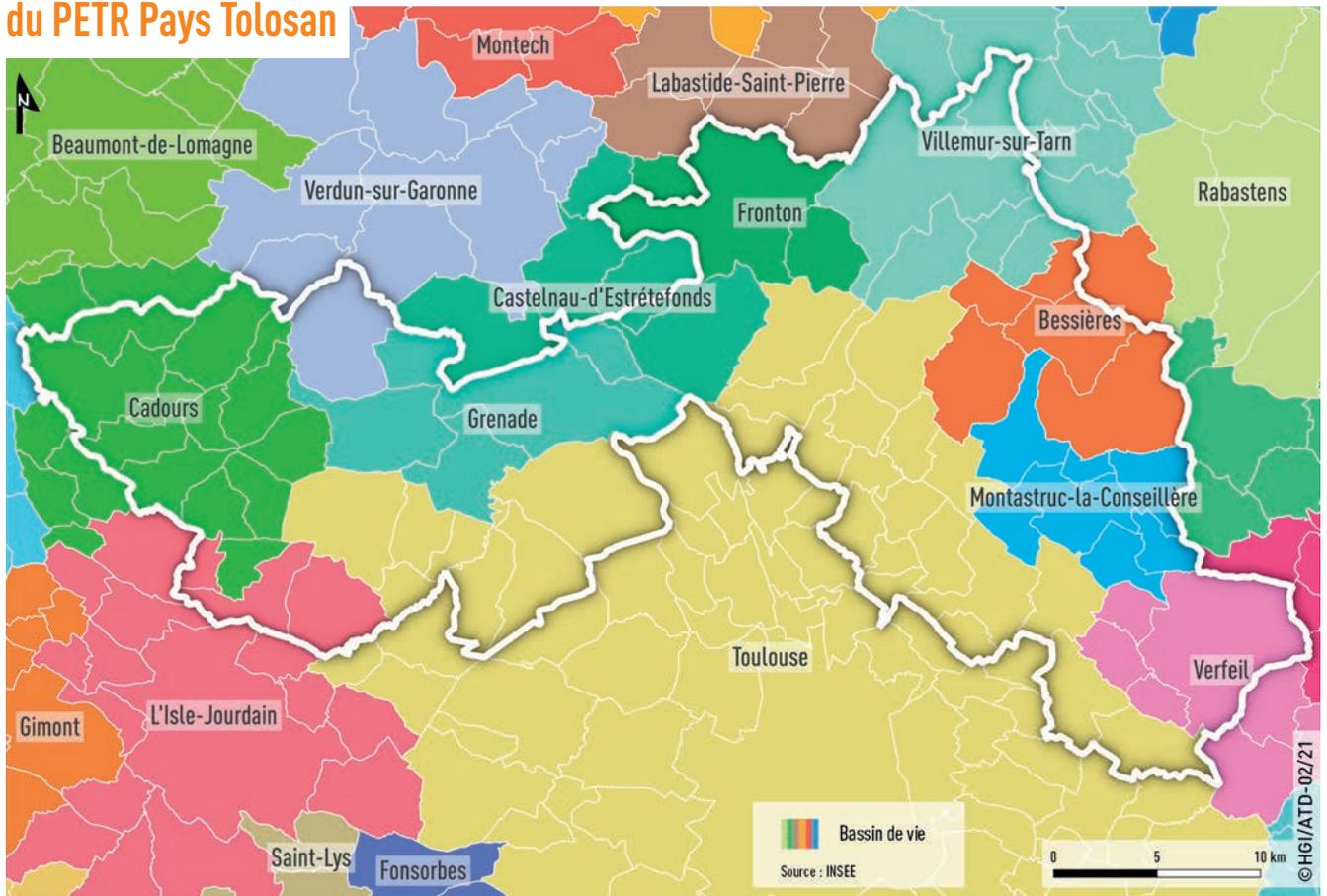
Répartition de la population

Le territoire du PETR Pays Tolosan est concerné par dix bassins de vie haut-garonnais et un tarn-et-garonnais, tels que définis par l'INSEE (2012). Le bassin de vie constitue « le plus petit territoire sur lequel les habitants ont accès aux équipements et services les plus courants ».

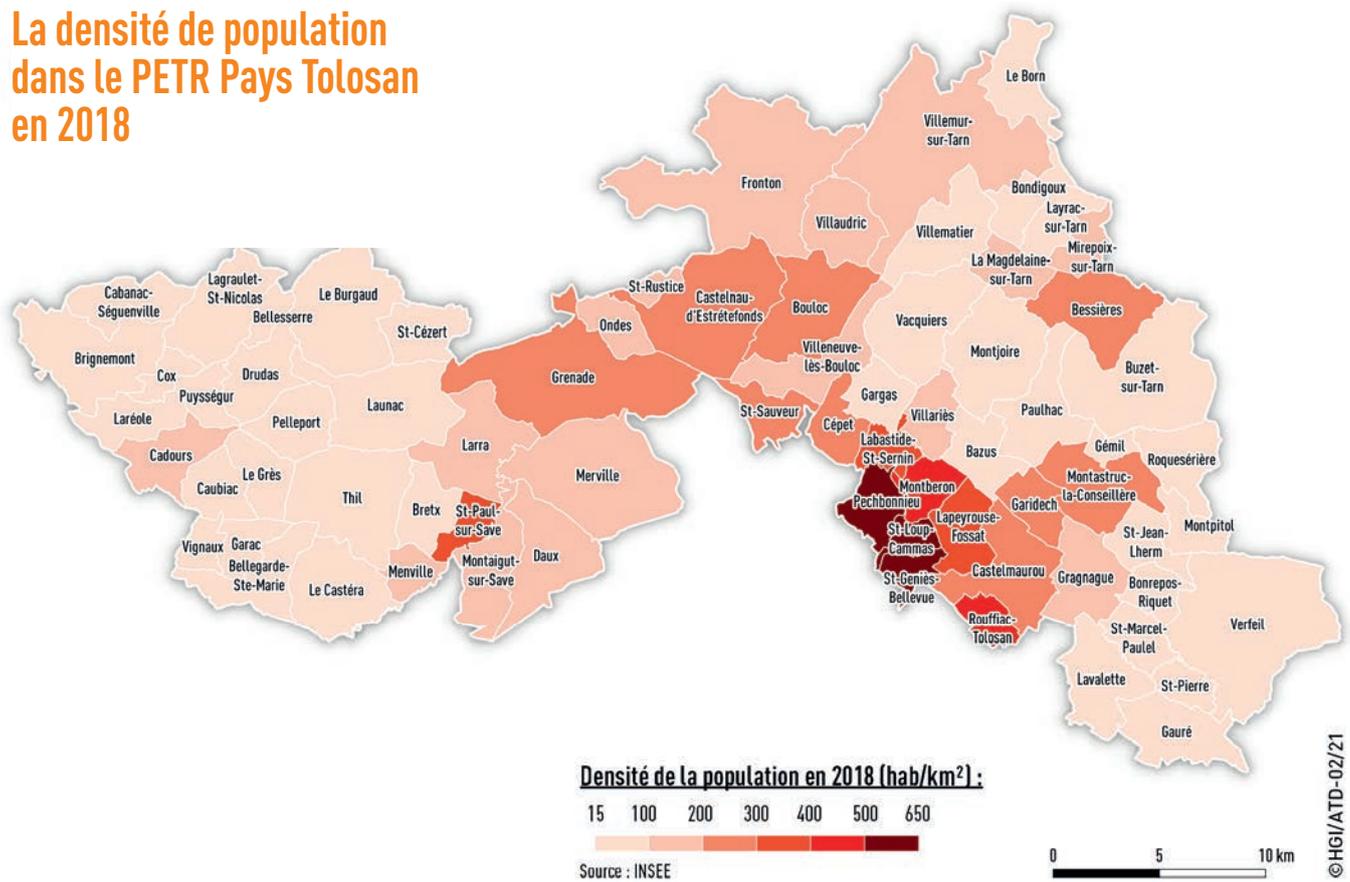
Les densités de population en 2020 sont également très inégales entre les bassins de vie : plus de 164 hab./km² dans celui de Castelnau-d'Estrétefonds contre seulement 90 hab./km² dans celui des Hauts Tolosans. Plusieurs communes du territoire sont

intégrées dans le bassin de vie de Toulouse (Castelmauou, Pechbonnieu, Saint-Sauveur, Merville et Montaigut-sur-Save notamment).

Les bassins de vie du PETR Pays Tolosan



La densité de population dans le PETR Pays Tolosan en 2018



Service à la population

Équipements : répondre aux attentes des populations

L'attractivité et la qualité de vie d'un territoire dépendent notamment de sa capacité à accueillir dans des conditions optimales toutes ses populations.

Le PETR Pays Tolosan a une population active (44% de 30 et 59 ans en 2013) et jeune (22% ont moins de 14 ans). Les équipements et services à la population sont au cœur des enjeux de la qualité de vie du Pays.

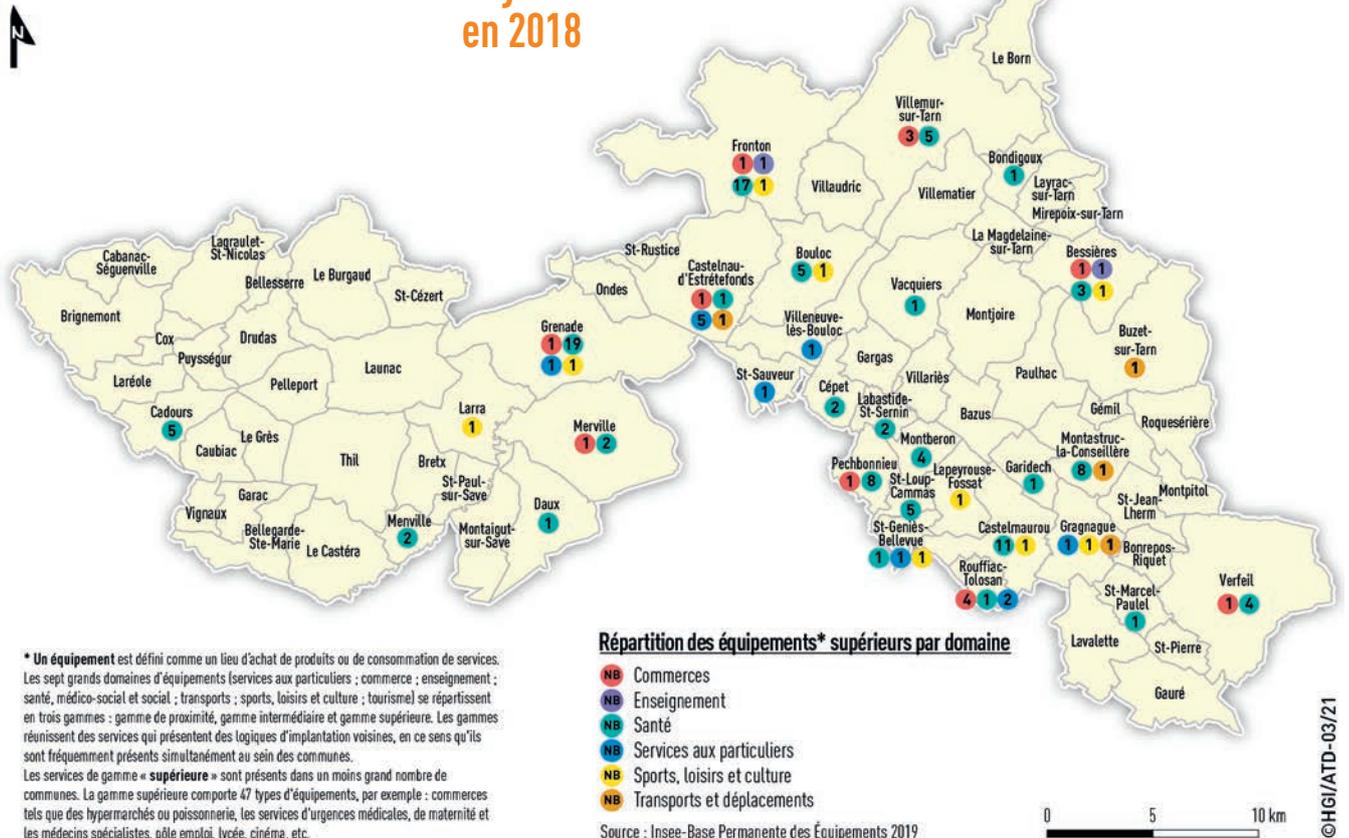
On constate que les « équipements supérieurs » sont concentrés sur l'agglomération toulousaine, ce qui rend l'accès difficile pour les communes les plus périphériques (+ 1h30' pour un aller-retour).

L'accès à ces infrastructures constitue donc un enjeu transversal pour ce territoire périurbain, où les déplacements sont problématiques. Cela induit de repenser l'activité économique locale, ainsi que l'implantation de structures d'insertion professionnelles qui permettent de proposer des solutions d'emploi et de formation au plus près des lieux de vie.

L'accès aux équipements et aux services dans le périmètre du PETR Pays Tolosan a évolué pour répondre aux attentes des habitants. Les pôles de services répondent localement à leurs besoins, avec des services et commerces diversifiés mais inégalement répartis.

La mise en œuvre des politiques de revitalisation des centres bourgs et des bourgs centres a permis de repenser et de réaffirmer le rôle du commerce de l'artisanat notamment au cœur de trois pôles urbains : Fronton, Grenade-sur-Garonne, Villemur-sur-Tarn.

Les équipements supérieurs dans le PETR Pays Tolosan en 2018



L'action culturelle : un enjeu sociétal

La culture permet de répondre aux besoins des habitants qui souhaitent, plus qu'habiter, vivre le territoire et s'y sentir bien. On constate que l'accès aux « équipements supérieurs » (grands théâtres, cinémas, etc.) n'est pas aisé pour certaines communes périphériques du PETR Pays Tolosan. L'enjeu est donc de favoriser l'accessibilité culturelle en interne, afin d'apporter une offre complémentaire à celle déjà très dense de l'agglomération toulousaine.

Pour répondre à ce besoin, de nombreuses activités culturelles se répartissent donc sur le territoire, et les opérateurs culturels qui les mettent en œuvre sont aujourd'hui suffisamment mûrs pour proposer des projets répondant aux réalités sociodémographiques explicites.

La mise en place d'une politique culturelle à l'échelle du territoire prend ici tout son sens et constitue une des réponses aux enjeux de demain. C'est l'objet du projet culturel du Pays Tolosan : « Pépites du Sud-Ouest, de Vins en découvertes » lancé en 2019 et reporté à 2021 suite aux contraintes sanitaires déployées durant l'année 2020. En travaillant sur la territorialisation de ses actions culturelles, le PETR Pays Tolosan a ainsi pu renforcer un travail collaboratif entre et plusieurs structures du territoire (DIAM, Usinotopie, APOIRC, Foyer Rural de Grenade, Espace Jeunes de Villemur, Guitarensave, Culture à la Come ...).



Habitat – Urbanisme – Mobilité

Le logement : s'ouvrir à la diversité

L'évolution de la population et de la structure des ménages a impacté la production de nouveaux logements dans le PETR Pays Tolosan. En effet, 11 835 logements ont été construits entre 2007 et 2017 (+30% en dix ans), ce qui porte le total des logements en 2017 à 51 879.

Le parc est constitué de 51 879 logements est relativement récent : plus du tiers des logements a été construit depuis le début des années 1990. La part des logements datant d'avant 1946 est relativement réduite au regard des autres territoires haut-garonnais (hors territoire du SCoT de la grande agglomération toulousaine).

En 2017, les résidences principales représentent près de 91 % des logements, contre près de 2 % pour les résidences secondaires et plus de 7 % pour les logements vacants.

Parmi les résidences principales, le nombre des maisons individuelles comme celui des logements collectifs (appartements) a fortement augmenté entre 2007 et 2017 (respectivement +12 % et +8 %). La part des maisons individuelles, caractéristique de l'urbanisation diffuse, reste très nettement majoritaire dans le PETR Pays Tolosan (84 %), bien que la part de logement ait doublé sur la même période, témoignant d'une tendance à la densification.

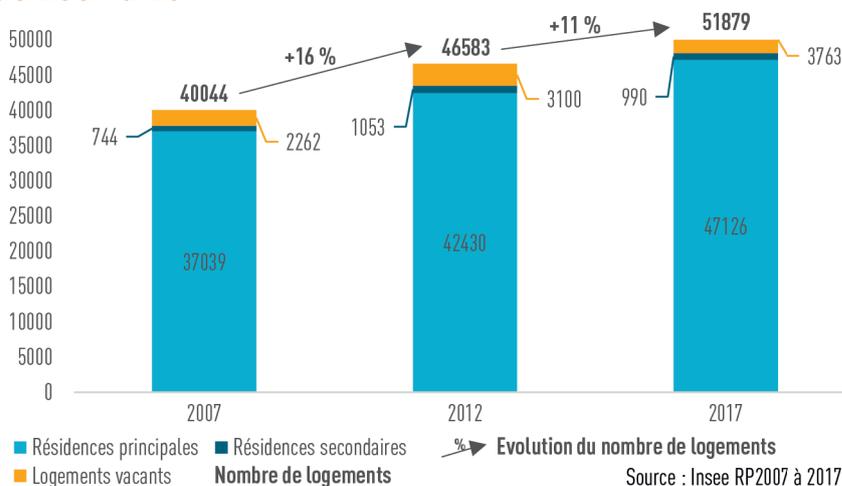
Le parc de logement locatif est relativement stable en valeur relative et comprend peu de logements sociaux (4,3 % en 2017). À noter toutefois que, entre 2011 et 2015, le nombre de logement sociaux a fortement augmenté : + 47,8 % dans le Pays Tolosan, contre +20 % en moyenne dans les territoires du Sud Toulousain et du Lauragais.

Paradoxalement, au regard de la demande croissante sur le marché immobilier local, le nombre de logements vacants a fortement augmenté entre 2007 et 2017 passant de 2 262 unités à 3 763, soit +66 % sur la période, une tendance plus rapide que celle du territoire haut-

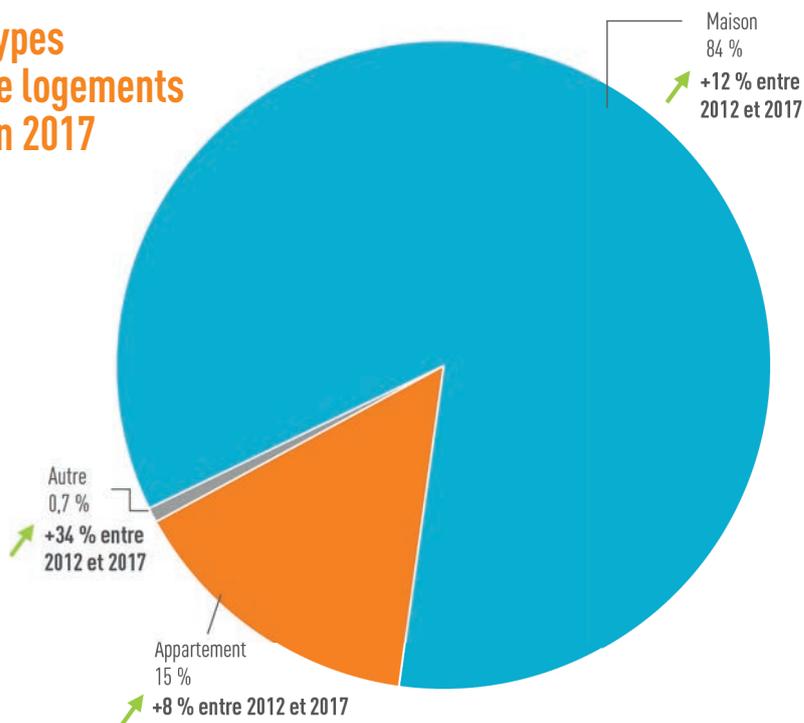
garonnais dans son ensemble (+61 %). Par ailleurs, une enquête sur l'habitat indigne a été réalisée par les services de l'État en 2014. Celle-ci met en évidence

les territoires où une intervention est prioritaire : la CC du Frontonnais, la CC Val'Aigo (plus particulièrement Villemur-sur-Tarn) ainsi que la CC des Coteaux du Girou (en particulier Verfeil) et la commune de Grenade-sur-Garonne.

Évolution des catégories de logements de 2007 à 2017



Types de logements en 2017



Urbanisme : les pistes pour accueillir mieux les nouveaux habitants

Il n'existe pas une ville-centre mais plusieurs pôles, notamment dans la partie centrale. Grenade et Castelnau-d'Estretfonds forment un nœud sectoriel, espace entre Toulouse et Montauban, conjuguant les fonctionnalités urbaines et économiques complétées par la présence des dessertes de la route et du fer. La Région Occitanie a identifié 26 communes éligibles au dispositif Bourg-Centre dans le PETR Pays Tolosan. La présence de Bourgs-Centres dynamiques et attractifs est un gage de qualité de vie, de cohésion sociale et de développement économique. Ce sont des pôles essentiels à l'attractivité de leur bassin de vie et à l'équilibre des territoires. Ces communes jouent un rôle central vis-à-vis de leur territoire environnant en répondant aux attentes des populations dans les domaines des services aux publics, de l'habitat, de la petite enfance, de la jeunesse, de la santé, de l'accès aux communes, des équipements culturels, de loisirs, sportifs ...

Globalement, d'ici 2040, il est attendu 42 000 habitants supplémentaires sur le territoire. La consommation du foncier agricole et naturel sera divisée par deux par rapport à la décennie écoulée.

L'urbanisation recentrée autour des zones urbaines principales, l'intensification du bâti, la densification et la limitation des extensions diffuses et isolées devront s'accompagner d'une évolution des modes de « faire l'urbain » afin de répondre aux attentes des habitants.

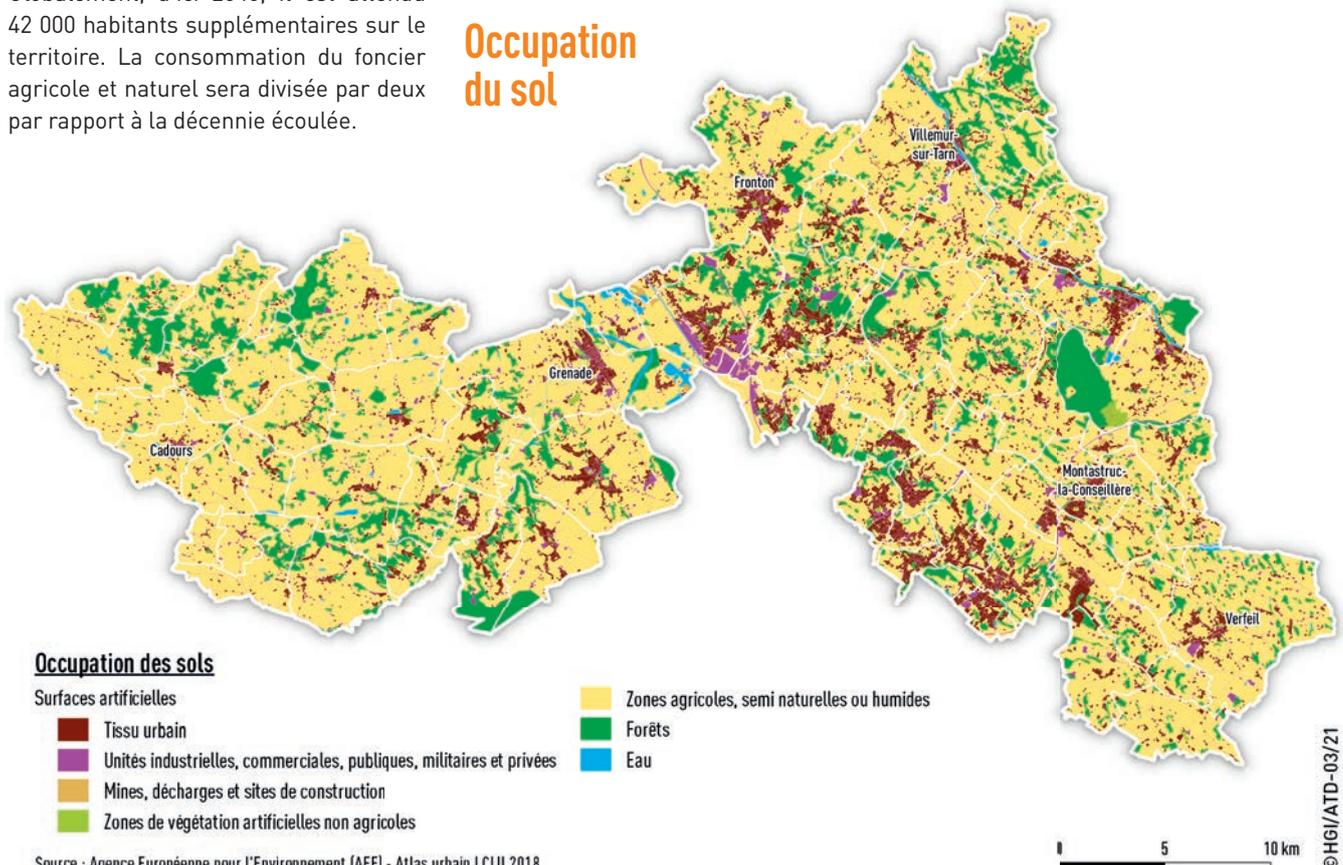
Une stratégie de développement économique ambitieuse et moins consommatrice d'espace a également été définie pour le territoire visant un accueil plus équilibré entre habitants et emplois. L'objectif de l'ordre de 15 000 emplois supplémentaires d'ici 2030 permettrait d'atteindre un emploi pour 3,5 habitants. Ces objectifs quantitatifs et qualitatifs passeront nécessairement par un renforcement de l'accessibilité des territoires et une meilleure desserte en transports collectifs et modes doux.

Au sein du Document d'Orientations et d'Objectifs (DOO) des SCoT du Nord Toulousain et SCoT du Grand Agglomération Toulousaine, les espaces à valoriser et

à pérenniser dans leurs fonctions agricoles et naturelles participant de la richesse écologique et de la biodiversité du territoire sont repérés et ainsi protégés. Il s'agit notamment de la couronne verte, des paysages ruraux de qualité, des principaux espaces naturels et forestiers, qu'ils bénéficient ou non de dispositifs d'inventaires et de protection du type ZNIEFF ou Natura 2000. La trame verte et bleue constitue un maillage entre ces différents espaces, garantissant la continuité écologique des biotopes et écosystèmes ainsi que la libre circulation de la faune sauvage.

L'articulation, parfois difficile, entre les deux SCoT se fait au travers de la Communauté de Communes des Coteaux Bellevue, frange périphérique du Scot métropolitain. Une réflexion est engagée pour que les périmètres d'intervention du PETR Pays Tolosan et du SCoT du Nord Toulousain coïncident, ceci afin de fusionner les deux structures.

Occupation du sol



Des mobilités à réinventer

Les déplacements routiers, en grande totalité issus des flux domicile-travail, en direction des zones d'activités et d'emplois de l'agglomération toulousaine, génèrent de fréquentes saturations aux heures de pointe. Les voies intérieures du territoire sont nettement moins utilisées et rarement engorgées.

Le temps d'accès en voiture pour se rendre vers la métropole toulousaine est de 15 à 30 minutes pour les communes périphériques, et atteint 45 minutes à 1 heure depuis les communes de l'extrémité ouest des Hauts Tolosans (Cadours), ainsi que celles de l'est de Val'Aïgo (Villemur-sur-Tarn). Ce temps d'accès est supérieur à une heure pour quelques communes au-delà de Cadours.

Les axes de communication rapides sont organisés en étoile autour de l'agglomération toulousaine. Les autoroutes A62 et A68, qui traversent le territoire, relient respectivement Toulouse à Montauban et Albi. Ce réseau autoroutier est complété par des routes départementales qui assurent des liaisons vers les principales polarités du Pays (Cadours, Grenade, Daux, Montaigut, Merville, Castelnaud-Estrétefonds, Bouloc, Fronton, Villemur, Bessières, Verfeil, Montastruc, Castelmaurou, Pechbonnieu, Montberon).

Cette organisation du réseau routier en étoile autour de Toulouse ne facilite pas les liaisons transverses internes au territoire. Cependant, un potentiel de routes départementales structurantes existe :

- La D 630 sur le territoire de la vallée du Tarn,
- Les D 17 et D 20 sur les vallées de la Save et du Girou,
- La D 29 de Villemur-sur-Tarn à Cadours.

Sur l'ensemble de ce réseau routier, les déplacements en voiture particulière s'intensifient, notamment aux heures de pointe (déplacements domicile-travail).

Le réseau de transport collectif dans le PETR Pays Tolosan est constitué :

- des lignes de desserte locale du ré-

seau départemental « LIO - Arc-en-Ciel » dont les lignes Express « Hop! » qui permettent un accès à Toulouse entre 35 et 50 minutes :

- Ligne HOP ! 1 Villemur- Eurocentre- Toulouse (Borderouge)
- Ligne HOP ! 2 Grenade - Eurocentre - Toulouse
- Ligne HOP ! 4 Bessières - Montastruc - Balma
- de lignes régionales d'autocars LIO ;
- des lignes Tisséo pour les communes faisant partie du syndicat des transports de l'agglomération toulousaine ;
- des lignes ferroviaires TER : quatre haltes ferroviaires ou gares sont implantées en PETR Pays Tolosan (Montastruc, Gagnague, Castelnaud-d'Estrétefonds, Roquesérière) et six à proximité (Saint-Sulpice, Montrabé, Grisolles, Saint-Jory, Mérenvielle, L'Isle-Jourdain).

Les transports en commun existants n'offrent donc qu'une desserte limitée de ces différents bassins de vie. En dehors des 3 lignes HOP!, très empruntées (en 2016 : 60 972 voyageurs sur la ligne HOP! 1- 29 547 sur la ligne HOP! 2 - 37 221 sur la ligne HOP! 4), les temps de parcours sont longs et ne facilitent pas l'essor de l'usage de ce type de transports.

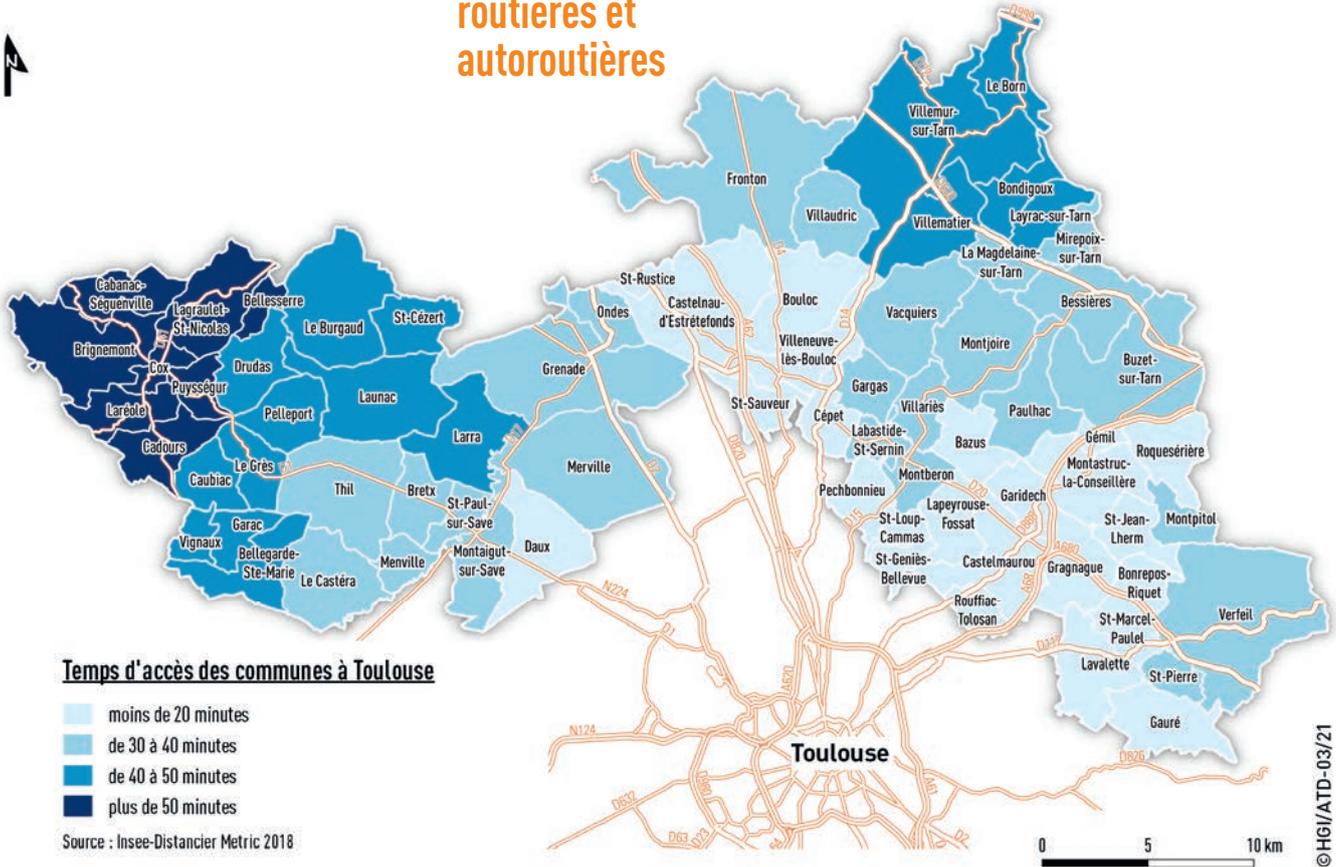
Le covoiturage se développe sur le territoire du PETR Pays Tolosan. Des aires de covoiturage spontanées se sont créées puisqu'aucun équipement de ce type n'existe. Plusieurs pôles multimodaux (gares, aires de covoiturage spontanées, etc.) sont situés en PETR Pays Tolosan ou à proximité. Néanmoins, ces lieux sont souvent aménagés pour un seul mode de transport, même si plusieurs sont présents et cohabitent comme la gare de Castelnaud-d'Estrétefonds.

Les modes doux représentent toujours une part infime des déplacements dans le PETR Pays Tolosan. Deux éléments expliquent ce constat : d'une part, l'absence de continuité dans les itinéraires cyclables et, d'autre part le fort sentiment d'insécurité ressenti par les cyclistes ou piétons lorsqu'ils se trouvent

sur des voiries non ou mal aménagées et partagées avec les véhicules motorisés. Toutefois les communautés de communes engagent des réflexions avec la réalisation, dans un premier temps, de schémas modes doux.

Le chevauchement des deux SCoTs sur notre PETR est souvent facteur de difficulté pour réunir tous les acteurs et partenaires potentiels et entravent les projets transversaux...

Temps d'accès à Toulouse par voies routières et autoroutières



Environnement

Transition écologique

Les nombreux espaces naturels et agricoles participent à la qualité de vie et à l'identité du territoire. Ils constituent des « poumons verts » pour les habitants et pour l'agglomération toulousaine. Deux espaces forestiers majeurs sont situés dans le territoire et permettent la pratique de loisirs, la Forêt de Buzet (652 ha à l'est du territoire) et la Forêt de Bouconne (2 865 ha à l'ouest). Au sein du territoire, les boisements sont également présents en quantité (10 766 ha sur le SCoT Nord Toulousain, soit 13 % du territoire). Ils sont néanmoins discontinus et de taille plus réduite.

La forêt départementale de Buzet, réservoir de biodiversité pour de nombreuses espèces, dont des amphibiens, chiroptères, et odonates protégés, au sein d'un environnement à dominante agricole et les lacs de Valette à Layrac sur Tarn classés en 2018 répondent aux conditions de classement en Espace Naturel Sensible définies par le Conseil départemental en 2016. Plusieurs espaces sont inventoriés et protégés sur le territoire du PETR Pays Tolosan (Zone Naturelle d'Intérêt Écologique, Faunistique et Floristique, Natura 2000,

Zone d'Importance pour la Conservation des Oiseaux, Arrêté préfectoral de Protection de Biotope). La surface cumulée de ces sites regroupent 4,7 % de la superficie de l'ensemble du SCoT :

- ZNIEFF : 2 589 ha (3% du territoire) ;
- Natura 2000 : 1 109 ha (1,3 % du territoire) ;
- ZICO : 351 ha ;
- Arrêté préfectoral de Protection de Biotope : 326 ha (0,4 % du territoire).

Ces sites, comme les espaces de nature ordinaire (friches, jachères, ...) accueillent une biodiversité souvent remarquable et menacée au niveau national ou régional :

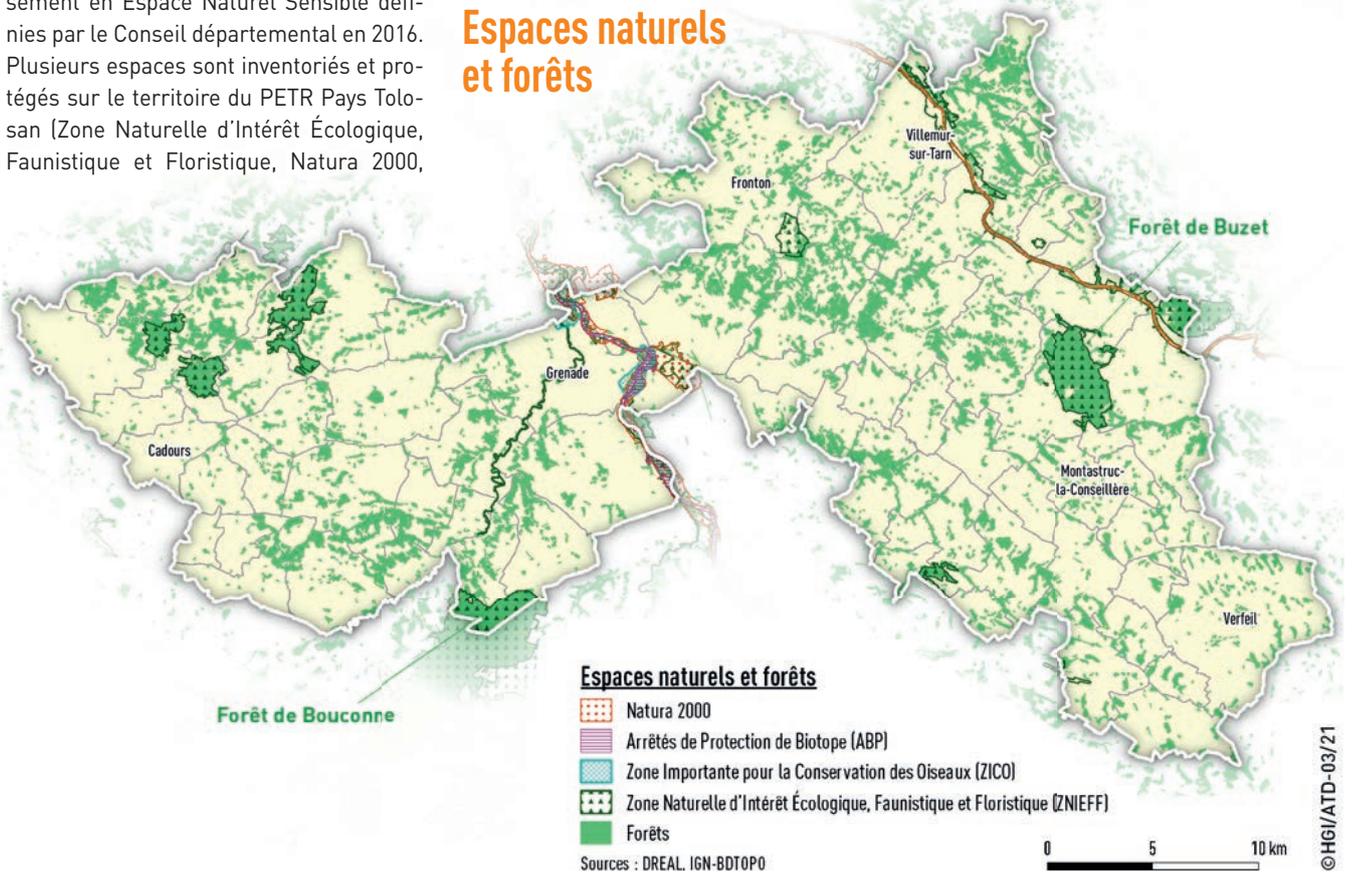
- oiseaux : aigles bottés, busard cendré notamment ;
- chauves-souris : pipistrelle commune et de Kuhl, murin de Daubenton, noctule de Leisler ... ;

- flore : Orchis lactée, Orchidée Sérapias en cœur.

Le réseau hydrographique est important sur le territoire et repose sur la Garonne, le Tarn, le Girou, la Save, l'Hers et le Canal latéral à la Garonne.

Chaque bassin de vie doit se développer et renforcer ses pôles urbains et donc y développer l'habitat, les équipements et services ainsi que les activités économiques et commerciales pour, d'une part, réduire sa subordination à Toulouse, et, d'autre part, ses déplacements et limiter ainsi les rejets de gaz à effet de serre. L'environnement préservé du PETR Pays Tolosan est un des enjeux forts de ce territoire. Sa sauvegarde et sa restauration ont permis une sensibilisation de tous aux enjeux de développement durable.

Espaces naturels et forêts



Transition énergétique

À destination des particuliers

Depuis plusieurs années, la question de la ressource énergétique est devenue capitale et s'observe sur le Pays Tolosan avec une augmentation constante du nombre de particulier souhaitant rénover leur habitat principal. Le Pays Tolosan accueille depuis 2016 des permanences des Espaces Info Énergie (EIE) sur son territoire, aujourd'hui Renov'Occitanie.

La mission première de ces permanences est de proposer aux particuliers des conseils et des solutions concrètes pour mieux maîtriser leurs consommations d'énergie et de recourir davantage aux énergies renouvelables. L'évolution du nombre de demande auprès des EIE confirme une tendance de fond qui affecte aussi bien les particuliers que les collectivités territoriales du PETR Pays Tolosan.

À destination des collectivités territoriales

L'Europe, l'État et la Région Occitanie soutiennent fortement les projets de rénovation énergétique et de développement des énergies renouvelables. Avec un patrimoine bâti de plusieurs centaines de bâtiments en Pays Tolosan, les collectivités territoriales disposent de leviers importants pour agir sur la consommation d'énergie du parc tertiaire.

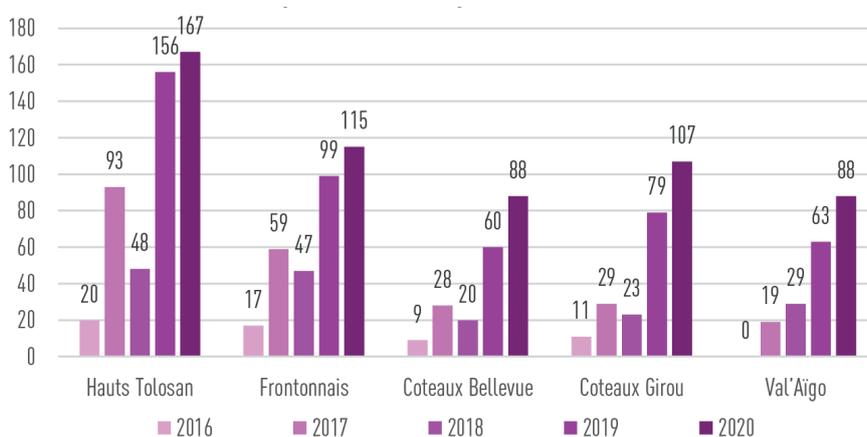
L'État est impliqué dans l'accélération des politiques environnementales territoriales avec le lancement en 2021 des Contrats de Relance et de Transition Écologique (CRTE). Ils ont vocation à accompagner la création et/ou le renforcement de projets de territoires compatibles avec les besoins de cohésion des territoires et de transition écologique.

La Région Occitanie a pour priorité de devenir la première Région à énergie positive d'Europe qui sera marquée par le soutien aux travaux d'optimisation énergétique des bâtiments, au développement de la filière Hydrogène Vert et de l'éolien flottant.

La maîtrise de l'énergie et le recours aux énergies renouvelables et un enjeu essentiel pour les collectivités, d'autant qu'elles doivent faire preuve d'exemplarité. Le PETR Pays Tolosan en réponse à cette problématique propose depuis 2019 un service de Conseiller en Énergie Partagé (CEP).

Le CEP, après avoir établi un bilan énergétique global du patrimoine communal des communes propose des préconisations concrètes et hiérarchisées pour réduire les consommations énergétiques et ainsi agir contre la hausse des prix des énergies. L'enquête 2017 de l'ADEME sur les dépenses énergétiques des collectivités locales montre que les communes bénéficiant des services d'un conseiller en énergie partagé ont une consommation énergétique inférieure à la moyenne d'environ 30 %. À ce jour, ce sont 23 communes accompagnées.

Évolution du nombre de demandes auprès des Espaces Infos Énergie de 2016 à 2020



Source : CD31

Transition agroécologique

Le PETR Pays Tolosan est une zone historique d'agriculture et de maraîchage, mais l'étalement urbain a réduit la Surface Agricole Utile (SAU) ces dernières décennies. L'essentiel de l'agriculture est tourné vers les grandes cultures et une faible proportion de la production locale maraîchère est consommée sur le territoire.

Les collectivités locales, qu'elles portent des projets d'urbanisme, de développement économique, alimentaires, ou de protection des ressources naturelles, sont très souvent confrontées aux enjeux agricoles territoriaux.

Pour accompagner le territoire à la transition agroécologique, le PETR Pays Tolosan veut structurer, grâce à la mise en œuvre d'un Projet Agricole Territorial (PAT), une démarche multi-partenariale basée sur des expérimentations initiées ou en projet autour de :

1) Transformation de l'agriculture du territoire face au changement climatique : préservation du foncier agricole, installation/transmission d'exploitations, évolution des pratiques agronomiques, renforcement de la biodiversité, structuration filière légumière bio et locale de la production à la consommation en circuit court ;

2) Accompagnement de la restauration collective pour un approvisionnement prioritairement local et agroécologique, une diversification des protéines et une réduction du gaspillage alimentaire ;

3) Accessibilité de l'alimentation durable : paniers solidaires, événements, ateliers pédagogiques, éducation à l'alimentation ;

4) Renforcement de la cohésion territoriale, création d'emplois, valorisation du patrimoine alimentaire, agrotourisme,

mobilisation citoyenne, revitalisation économique des centres bourgs (articulation entre producteurs et consommateurs), enjeux d'alimentation durable dans les structures collectives dans un territoire à l'articulation entre métropole et campagnes.

Outre les différentes initiatives portées par les collectivités qui composent le Pays Tolosan, la Région a déployé le dispositif « L'Occitanie dans mon Assiette » dont le lycée agricole d'Ondes fait partie, avec en perspective, l'ouverture du lycée de Gragnague en septembre 2022, avec une capacité d'accueil de 1 500 lycéens dont 150 en internat.



Le projet de PAT du Pays Tolosan vise à articuler, autour des enjeux alimentaires, une pluralité de démarches initiées par les acteurs du territoire :

- PCAET sur 4 communautés de communes, animé par le SCoT Nord Toulousain.
- LPDMA piloté par les 5 communautés de communes, en lien avec DECOSSET.
- Plan de Mobilité Rurale porté par le SCoT du Nord Toulousain pour 4 communautés de communes, réalisé par le CEREMA.
- Inscription à l'Agenda 21 de plusieurs collectivités d'un approvisionnement plus local et bio de la restauration collective.
- La CC des Hauts Tolosans a obtenu la re-

connaissance Territoires à Énergie Positive pour la Croissance Verte (TEPCV) et a créé un espace test pour l'activité maraîchère et un chantier insertion avec comme support le maraîchage bio.

- Étude-action sur l'approvisionnement de la restauration hors domicile pilotée par les Jardins du Girou avec le soutien du PETR Pays Tolosan, de la communauté de communes des Coteaux du Girou et un financement LEADER.
- Déploiement d'actions solidaires par Cocagne Alimen'Terre.
- Projet de ferme expérimentale du Collectif Nourrir la Ville (Terre de Liens, ADEAR 31, CIVAM 31, ERABLES 31, Cocagne Haute-Garonne, 100° Singe) à Villemur-sur-Tarn.





PROJET DE TERRITOIRE

Conformément à la loi de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d’Affirmation des Métropoles (loi MAPTAM) du 20 janvier 2014 et la loi portant sur la Nouvelle Organisation Territoriale de la République (loi NOTRe), le Pôle d’Équilibre Territorial et Rural Pays Tolosan, créé par arrêté préfectoral en date du 23 octobre 2015, définit avec les cinq communautés de communes qui le composent, le Département de la Haute-Garonne et la Région Occitanie associés, son projet de territoire.

Ce projet de territoire définit les conditions du développement économique, écologique, culturel et social.

Un projet de territoire doit :

- Être co-construit avec l'ensemble des acteurs pour obtenir un document de qualité avec une feuille de route partagée
- Être concret, accessible, ambitieux et transversal : Le projet de territoire doit être adapté le plus possible au contexte et aux spécificités du territoire. Il faut absolument éviter une impression "que tout se ressemble" et que ce nouveau projet n'apporte rien par rapport à l'existant. Il faut se baser sur l'ingénierie et les compétences techniques disponibles au sein du pôle ou du pays afin de créer un projet techniquement solide
- Être reconnu, accepté et porté : La co-construction et la clarté du projet doivent permettre une meilleure acceptabilité du projet par l'ensemble des acteurs (entreprises, associations, habitants), et notamment des élus du territoire qui doivent le soutenir et le porté politiquement.
- Être animé sur le long terme : Il faut faire vivre ce projet de territoire.

Il faut veiller à ce que le projet de territoire ne soit pas une accumulation d'autres projets (portés par les EPCI membres par exemple). Le projet de territoire est et doit rester tout au long de la période un projet commun stratégique à l'échelle du territoire (supra-communal).

Enfin, le projet de territoire est un cadre privilégié pour laisser place à l'expérimentation, à l'innovation concernant le développement territorial et supra territorial.

Le Conseil de développement est une instance qui peut et doit être impliquée dans la construction du projet.

Son travail, notamment sur des notions parfois peu institutionnelles, sert à rendre concret et transversal le projet de territoire.

Les acteurs du projet précisent les actions en matière de développement économique, d'aménagement de l'espace et de transition écologique qui sont conduites par les Établissements Publics de Coopération Intercommunale, les communes qui le composent et/ou le PETR, dans le respect de la compatibilité avec les Schémas de Cohérence Territoriale (SCoT) qui s'appliquent sur leur périmètre respectif.

Le projet de territoire est un document politique partagé et fédérateur qui permet la déclinaison de la vision des élus en démarches opérationnelles. Il amène une réflexion sur les enjeux du territoire, assure une cohérence des différentes politiques menées et décline une vision stratégique commune en plans d'actions afin de garantir sa mise en œuvre.

Élaboration du projet de territoire qui s'est construit en s'appuyant sur :

Les démarches antérieures

Le PETR Pays Tolosan et, avant lui, le Pays Tolosan, constituent les outils portant la contractualisation de ce territoire depuis 2004. Ils ont impulsé, grâce à leur ingénierie, des schémas territoriaux fondamentaux pour le devenir social, économique, environnemental et culturel de ce territoire. Les réflexions collectives et la mutualisation des expériences ont permis de structurer le territoire en termes d'équipements et d'investissements à travers la mise en œuvre des projets structurants à cette échelle. En 2008, le périmètre du Pays a été étendu à l'ouest au territoire de Save et Garonne ainsi qu'aux Coteaux de Cadours, ce qui l'a hissé au rang de Pays le

plus peuplé de Midi-Pyrénées hors agglomération. En 2018, la commune de Buzet-sur-Tarn a intégré le PETR Pays Tolosan qui est alors constitué de 73 communes.

La période 2017-2020 a permis, d'une part, la réalisation d'actions inscrites dans des axes de travail, dans les Schémas Territoriaux, de l'Europe avec le dispositif LEADER, de l'État avec le Contrat de Ruralité, de la Région Occitanie Pyrénées Méditerranée avec le Contrat Territorial, le Projet Culturel de Territoire, l'Étude de positionnement touristique, le lancement de l'application numérique CAP Pays Tolosan, l'actualisation des outils de communi-

cation touristique, le lancement du service Conseiller en Énergie Partagé et, d'autre part, d'engager tout un travail de réflexion sur les actions futures et notamment en matière de transition énergétique. Ce bilan permet d'esquisser quelques grandes orientations stratégiques d'ici 2026. Le bilan des actions a également montré la pertinence de l'accompagnement réalisé au quotidien, et nous a permis d'entrevoir l'ensemble des projets et réalisations, les actions et opérations pouvant être menées collectivement, afin de parvenir à l'objectif d'un territoire encore plus attractif, avec une qualité de vie qui favorise le vivre ensemble.

Le diagnostic territorial

Partie 1 les ateliers participatifs par thématiques ont fait ressortir les enjeux stratégiques de développement de notre territoire : services à la population, économie, mobilité, transition énergétique et écologique en cohérence avec les prescriptions réglementaires relatives au projet de territoire.

- Réunion de lancement le 7 octobre 2020 à Bessières.
- Atelier *Soutenir une économie responsable, plurielle et diversifiée* le 12 octobre 2020 à Grenade.
- Atelier *Améliorer et préserver la qualité de vie* le 19 octobre 2020 à Fronton.

■ Atelier *Faire circuler les hommes, les données et les flux* le 23 octobre 2020 à Buzet-sur-Tarn.

Partie 2 Examen des programmes prévisionnel d'investissement des membres du PETR Pays Tolosan.

Ces deux analyses croisées permettent de faire émerger trois enjeux territoriaux qui correspondent aux trois axes stratégiques du projet de territoire :

- Enjeu 1 : Améliorer et préserver la qualité de vie.
- Enjeu 2 : Soutenir une économie responsable, plurielle et diversifiée.
- Enjeu 3 : Faire circuler les hommes,

les données et les flux.

Un quatrième enjeu, transversal, s'impose, qui structurera et contribuera à :

- La mise en œuvre et au suivi du projet de territoire.

Il convient de constituer un comité technique, composé de la direction du PETR, des DGS des communautés de communes, qui pourra être renforcé, selon besoins, des DGS des communes positionnées comme pôles d'équilibre par le SCoT Nord Toulousain et le SCoT de la Grande Agglomération Toulousaine. Les enjeux définis concourent à renforcer, développer et pérenniser l'attractivité du territoire.

Le choix de la méthodologie pour l'application du projet de territoire

En parallèle et en corollaire des enjeux, les besoins du territoire ont été identifiés. Ils permettent d'établir des programmes d'actions qui peuvent être classifiés selon leur typologie :

- Les actions et opérations déjà validées et/ou engagées, dans le cadre du Contrat de Ruralité, du Contrat Territorial Occitanie Pyrénées Méditerranée et du dispositif LEADER.
- Les actions prioritaires portées du PETR : dans la limite des capacités tech-

niques et financières qu'il peut mobiliser.

- La prospective territoriale : les actions ou opérations qui présentent un intérêt pour tout le territoire et qui ne peuvent s'envisager que sur le moyen et long terme.

Les actions et opérations mises en œuvre seront inscrites dans une convention signée par les parties prenantes du projet de territoire. Elle sera mise en forme dès la fin 2021 et précisera ses modalités de mise en application.

Les acteurs du projet, s'appuieront sur les orientations stratégiques du projet de territoire qui seront déclinés dans :

- Candidature LEADER 2022-2027.
- Contrat Territorial Occitanie.
- Contrat de Relance et de Transition Énergétique.
- Les stratégies déclinées dans les projets de territoires des EPCI du Pays Tolosan.
- Les projets identifiés des collectivités dans les programmes prévisionnels d'investissements.

Axes stratégiques du projet de territoire

1

Améliorer et préserver la qualité de vie

ENJEU

ACTION 1A : Développer des équipements et services à la population à la hauteur de nos ambitions

ACTION 1B : Libérer les énergies culturelles et sportives

ACTION 1C : Préserver et valoriser les ressources naturelles

ACTION 1D : Favoriser les énergies propres

2

Soutenir une économie responsable, plurielle et diversifiée

ENJEU

ACTION 2A : Démultiplier l'activité et l'emploi

ACTION 2B : Accompagner une agriculture durable et de proximité

ACTION 2C : Développer et promouvoir l'offre touristique

3

Faire circuler les hommes, les données et les flux

ENJEU

ACTION 3A : Mobilité

ACTION 3B : Transition numérique

4

TRANSVERSAL Animation – ingénierie

ENJEU

Améliorer et préserver la qualité de vie

ACTION 1A : Développer des équipements et services à la population à la hauteur de nos ambitions

CONTEXTE GÉNÉRAL

La présence de « Centres-Bourgs » et de « Bourgs-Centres » dynamiques et attractifs est un gage de qualité de vie, de cohésion sociale et de développement économique. Elles répondent aux attentes des habitants dans les domaines des services aux publics, de l'habitat, de la petite enfance, de la jeunesse, de la santé, de l'accès aux commerces, des équipements culturels, de loisirs, sportifs, ...

Plusieurs dispositifs accompagnent le développement de ces polarités : Petites villes de demain (État), Bourgs-Centres (Région Occitanie) et Cœur de vie (Département) qu'il convient d'articuler pour une attractivité accrue du territoire.

Le Pays Tolosan se caractérise par un accueil soutenu de populations jeunes et actives. Face à cette arrivée massive, les équipements et services doivent être adaptés pour maintenir l'attractivité de notre territoire, en tenant compte des besoins induits par la mobilité de nos populations. L'organisation des services à la population repose sur le maillage de pôles structurants et intermédiaires qui doivent être renforcés et adaptés. L'enjeu est donc d'offrir à tous les habitants une égalité d'accès aux infrastructures et services essentiels pour leur qualité de vie. Le tissu associatif est un vecteur du dynamisme territorial, porteur d'innovation et de lien social. Il permet la mixité sociale entre anciens et nouveaux habitants, entre les générations. L'innovation dans l'action sociale doit être au cœur des pratiques pour l'amélioration de la qualité de vie des habitants. Elle doit être menée en partenariat avec les acteurs moteurs du changement des modèles et des pratiques.

BILAN DES PROJETS SOUTENUS DURANT LA PÉRIODE 2017-2020

BILAN	EUROPE - LEADER	ÉTAT - CORU	RÉGION CRU / CTOP	Total des aides obtenues
2015-2020	1 383 325 €	9 610 021 €	6 168 866 €	17 161 866 €

OBJECTIFS DE LA MESURE

- Requalifier et revitaliser les centres-bourgs / bourgs-centres
- Adapter les équipements et services pour les rendre accessibles à tous
- Corréler accueil de population et création d'équipements, pour éviter l'effet « ville dortoir »
- Améliorer les offres des équipements et services de proximité

- Favoriser la mixité et l'inclusion sociale
- Banaliser l'accessibilité d'accès aux services
- Maintenir et renforcer le tissu associatif
- Renforcer l'offre médicale
- Développer un urbanisme de qualité
- Développer l'habitat inclusif dans les centres-bourgs
- Développer des commerces et services, pour des centres-bourgs vivants
- Renforcer et diversifier l'armature des équipements et services structurants
- Favoriser la participation citoyenne.

CONTENU DE LA MESURE

Description synthétique des mesures envisagées

- Créer ou rénover des infrastructures et équipements en réponse à un besoin identifié à l'échelle du territoire (ex MSP, piscine d'apprentissage, MFS ...)
- Accompagner la création ou la rénovation de petits équipements socio culturels et sportifs à l'échelle locale (communes et leurs groupements)
- Soutenir les projets de regroupement, de mutualisations ou de création de services au public (ex : espace de vie social, maison info ...)
- Promouvoir les innovations et expérimentations sociales sur les services à la personne ou à la population
- Renforcer et promouvoir l'accompagnement dans la mise en accessibilité des équipements et services à la personne ou à la population
- Développer un parcours de santé intégré.

MAÎTRES D'OUVRAGES CONCERNÉS

Communes, Groupements de commune (EPCI, syndicats mixtes, Syndicats intercommunaux), PETR, associations de droit privé et public.

ACTEURS ET PARTENAIRES

PETR, EPCI compétents, communes, SM, les acteurs du développement social (publics, fondations, associations/Scop/Scic), le GAL Pays Tolosan, État, CAF, Région, Département.

Améliorer et préserver la qualité de vie

ACTION 1B : Libérer les énergies culturelles et sportives

CONTEXTE GÉNÉRAL

Territoire attractif, le PETR Pays Tolosan se caractérise par un accueil soutenu de populations actives (30-50 ans). Face à cette arrivée massive, les équipements et services doivent être adaptés pour maintenir l'attractivité de notre territoire, en tenant compte des besoins induits par la mobilité de nos populations. L'organisation des services à la population repose sur le maillage de pôles structurants et intermédiaires qui doivent être renforcés et adaptés.

Le tissu associatif est un vecteur du dynamisme territorial, porteur d'innovation et de lien social. Il permet la mixité sociale entre anciens et nouveaux habitants, entre les générations. L'innovation dans l'action sociale doit être au cœur des pratiques pour l'amélioration de la qualité de vie des habitants. La culture permet de répondre aux besoins des habitants qui souhaitent plus qu'habiter, vivre le territoire et s'y sentir bien.

L'enjeu est donc de favoriser l'accessibilité culturelle, sportive et sociale en interne, afin d'apporter une offre complémentaire à celle de l'agglomération toulousaine. La mise en réseau, l'articulation entre les acteurs culturels du territoire sera un plus pour définir une politique culturelle à l'échelle du territoire.

Le Pays Tolosan est un territoire avec un patrimoine riche qu'il ne faut pas laisser à l'abandon et sur lequel les acteurs culturels et touristiques peuvent s'appuyer.

BILAN DES PROJETS SOUTENUS DURANT LA PÉRIODE 2017-2020

BILAN	EUROPE - LEADER	ÉTAT - CORU	REGION CRU / CTOP	Total des aides obtenues
2015-2020	130 000 €			130 000 €

OBJECTIFS DE LA MESURE

- Renforcer le positionnement des opérateurs culturels déjà identifiés ou en émergence sur la période 2017-2020
- Aider la création et promouvoir les projets culturels et sportifs inscrits dans la durée (saison culturelle, actions publiques jeunes, médiation, résidence artistique ...)
- Soutenir les équipements culturels structurants (écoles de musique et lecture publique)
- Renforcer le mécénat et diversifier les financements participatifs (crowdfunding) avec le développement des usages numériques

- Démocratiser la culture, la rendre accessible au plus grand nombre
- Promouvoir la culture contre l'exclusion sociale
- Soutenir et renforcer le milieu associatif
- Préserver la mémoire collective et l'identité patrimoniale, artisanale et culturelle du territoire
- S'appuyer sur les usages numériques pour le développement de l'action culturelle
- Soutenir les pratiques amateurs (initiation, ateliers ...)
- Favoriser les échanges entre les populations et générations dans l'espace public
- Favoriser le lien tourisme-culture-gastronomie.

CONTENU DE LA MESURE

Description synthétique des mesures envisagées

- Rénover ou créer de lieux dédiés à la culture
- Réhabiliter le petit patrimoine culturel /culturel (bâti et immatériel) marqueur de l'identité territoriale
- Sauvegarder la mémoire des anciens du territoire pour le partage et la transmission intergénérationnelle.
- Soutenir les actions locales de valorisation du patrimoine et des métiers d'arts
- Aménager ou rénover les écomusées ou espaces muséaux
- Soutenir les créations de résidences d'artistes
- S'investir dans l'action culturelle : expositions itinérantes, festivals, saisons culturelles, manifestations ...
- Mettre en réseau des opérateurs culturels, accompagner les tiers lieux culturels
- Divulguer avec les outils numériques ou non numériques dans tout le territoire du Pays Tolosan
- Favoriser l'organisation d'événements sportifs.

MAITRES D'OUVRAGES CONCERNÉS

Communes, Groupements de commune (EPCI, syndicats mixtes, Syndicats intercommunaux), associations de droit privé et public, PETR, particuliers, SCI, entreprises .

ACTEURS ET PARTENAIRES

PETR, EPCI compétents, communes, les acteurs, services et équipements culturels, associations et fondations, la DRAC, le GAL Pays Tolosan, État, Région, Département.

Améliorer et préserver la qualité de vie

ACTION 1C : Préserver et valoriser les ressources naturelles

CONTEXTE GÉNÉRAL

Le PETR Pays Tolosan se caractérise par ses nombreux espaces naturels agricoles et des milieux humides qui participent à la qualité du cadre de vie de ce territoire périurbain et à son identité. Notre territoire se caractérise par une agriculture diversifiée, qui comprend deux AOC, le vignoble de Fronton et l'ail de Cadours, ses paysages naturels vallonnés, ses forêts (domaniales), ses réseaux hydrographiques et ses plans d'eau. Cette campagne toulousaine accueille des activités de loisirs verts et attire les excursionnistes. Ce cadre de vie privilégié est un atout pour le développement de l'économie touristique : il faut donc préserver les ressources naturelles, faunistiques et floristiques, tout en éduquant les populations au respect de ce patrimoine commun. La qualité de vie est une partie intrinsèque de notre environnement.

BILAN DES PROJETS SOUTENUS DURANT LA PÉRIODE 2017-2020

BILAN	EUROPE - LEADER	ÉTAT - CORU	REGION CRU / CTOP	Total des aides obtenues
2015-2020	50 000 €	118 718 €	181 968 €	350 686 €

OBJECTIFS DE LA MESURE

- Améliorer le cadre de vie
- Préserver, protéger et valoriser les paysages et les ressources naturelles, faunistiques et floristiques
- Valoriser le patrimoine bâti en lien avec son environnement
- Agir pour une alimentation de qualité
- Développer les filières énergétiques (bois, granulés, méthanisation, etc.)
- Éduquer pour agir sur la propreté environnementale des paysages
- Valoriser les circuits courts

CONTENU DE LA MESURE

Description synthétique des mesures envisagées

- Aider à la gestion et valorisation des ressources naturelles
- Aider à la mise en œuvre de sentiers pédagogiques
- Acquérir du foncier pour la requalification urbaine et paysagère
- Préserver les milieux à haute valeur environnementale
- Renforcer la renaturalisation des espaces publics urbains
- Promouvoir la réalisation de compost et de gestion des déchets verts
- Innover pour entretenir les zones zéro phyto (piétonnier et surfaces minéralisées)

- Transmettre aux générations futures un territoire préservé
- Encourager les initiatives pour l'éducation au développement durable dès le plus jeune âge
- Renforcer le déploiement d'espaces pédagogiques
- Aider les démarches vertueuses réglementaires ou innovantes (ex PCAET)
- Développer des lieux d'éducation et d'initiation à l'environnement
- Aider à l'acquisition de matériels collectifs dans le cadre de la préservation et de la valorisation des espaces naturels et de la gestion des déchets verts
- Accompagner les actions de préservations des jardins remarquables
- Préserver, restaurer, sanctuariser les zones humides, les paysages remarquables
- Aider à la gestion, à la récupération des eaux de pluie
- Favoriser la seconde vie des objets (recyclerie, donnerie, etc.)
- Promouvoir le recyclage, la gestion des déchets
- Favoriser une économie circulaire vertueuse
- Acquérir du foncier pour des expérimentations en lien avec le développement durable, la protection de la biodiversité, l'alimentation durable, etc.
- Accompagner les actions de production d'énergies renouvelables

MAITRES D'OUVRAGES CONCERNÉS

Communes, Groupements de commune (EPCI, syndicats mixtes, Syndicats intercommunaux), associations de droit privé et public, PETR, entreprises

ACTEURS ET PARTENAIRES

PETR, EPCI compétents, communes, les acteurs agricoles et leurs groupements, associations et fondations, le GAL Pays Tolosan, État, Région, Département.

Améliorer et préserver la qualité de vie

ACTION 1D : Favoriser les énergies propres

CONTEXTE GÉNÉRAL

Depuis plusieurs années, les communes qui composent le Pays Tolosan connaissent toutes, bien que de façon différenciée, un phénomène de périurbanisation qui va de pair avec une mutation des paysages. Par ailleurs, la pression sur les espaces, liée à l'urbanisation, fragilise les écosystèmes.

La transition énergétique et écologique est un enjeu environnemental, social et économique. D'une part les économies d'énergies sont, pour les collectivités locales et les citoyens, un poste de dépenses sur lequel il est urgent d'agir. Il représente une part importante de leur budget, en lien avec l'augmentation du coût de l'énergie fossile, des émissions de gaz à effet de serre, et la pollution induite par ses multiples déclinaisons.

D'autre part, dans un territoire où l'activité agricole reste structurante et où la ruralité est vécue comme une des composantes fortes de l'identité des communes, la nécessité de protéger ces équilibres environnementaux et paysagers est particulièrement prégnante. Les orientations stratégiques de l'Europe, de l'État et de la Région Occitanie convergent pour un accompagnement financier de la transition énergétique des territoires.

BILAN DES PROJETS SOUTENUS DURANT LA PÉRIODE 2017-2020

BILAN	EUROPE - LEADER	ÉTAT - CORU	REGION CRU / CTOP	Total des aides obtenues
2015-2020	30 000 €	1 242 642 €	686 947 €	1 959 585 €

OBJECTIFS DE LA MESURE

- Installer la transition énergétique et écologique
- Impulser des démarches plus respectueuses de l'environnement
- Lutter contre le réchauffement climatique (réduire les émissions de gaz à effet de serre)
- Sensibiliser la population, les entreprises et les collectivités à la transition énergétique et écologique
- Améliorer l'efficacité énergétique des bâtiments publics et privé pour réduire la consommation et la facture énergétique
- Développer les énergies renouvelables
- Organiser les fonctions urbaines (mixité et densification) avec la maîtrise des coûts énergétiques (ex quartiers durables, intégration des besoins de logement et de mobilité par tranches d'âges ...)
- Intégrer les usages numériques dans les nouvelles constructions ou rénovations de bâtiments publics (bâtiment économe piloté par domotique et autres technologies de gestion des fluides dans un bâtiment ...)
- S'inscrire dans les stratégies de Transition et économie d'énergies déclinées par l'État et la Région Occitanie

- Identifier et cartographier les actions et lieux en lien avec la préservation des ressources naturelles et de la transition énergétique

CONTENU DE LA MESURE

Description synthétique des mesures envisagées

- Actions collectives visant la réduction de la consommation énergétique (ex : création d'un poste CEP, formation, transmission de savoirs)
- Accompagner le déploiement des énergies renouvelable (ex : méthanisation, panneaux photovoltaïque, géothermie, éolien, réseau de chaleur)
- Sensibilisation des élus et/ou des acteurs économiques à la transition énergétique
- Aider les diagnostics de potentiel / de faisabilité des projets sur les énergies renouvelables
- Soutenir la mise en œuvre d'énergie renouvelable : méthanisation, géothermie, chaudière bois ...
- Attirer les entreprises de production énergie durable (ex : filière bois)
- Appuyer la rénovation énergétique des bâtiments publics
- Accompagner la maîtrise des consommations et dépenses énergétiques publiques
- Mutualiser une Assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour les projets et opérations
- Regrouper les collectivités pour influencer sur les couts d'investissements (ex groupements d'achats)
- Inciter à l'optimisation énergétique des particuliers via Renov Occitanie pour tendre vers l'autonomie énergétique
- Sensibiliser à l'économie énergétique des particuliers
- Inciter les collectivités à soutenir l'investissement des particuliers dans les ENR
- Développer les opérations d'économies d'énergie
- Déployer une expérimentation numérique pour la gestion de bâtiments publics, la maîtrise, et l'économie d'énergie
- Soutenir l'organisation d'événements ou de manifestations en lien avec la préservation des ressources naturelles et de la transition énergétique
- Aider à la protection des environnements fragiles
- Développer l'autoconsommation collective.

MAITRES D'OUVRAGES CONCERNÉS

Communes, entreprises, collectifs citoyens, associations de droit public et privé, exploitants agricoles, Groupements de commune (EPCI, syndicats mixtes, Syndicats intercommunaux.

ACTEURS ET PARTENAIRES

PETR, EPCI compétents, communes, les distributeurs d'énergie, associations de développement durable, le GAL Pays Tolosan, État, ADEME, Région, Département.

Soutenir une économie responsable, plurielle et diversifiée

ACTION 2A : Démultiplier l'activité et l'emploi

CONTEXTE GÉNÉRAL

Territoire attractif, le PETR Tolosan se caractérise par un accueil soutenu de populations jeunes et actives qui va continuer durant les prochaines décennies. Face à cette arrivée massive, l'activité et l'emploi doivent se développer et se diversifier, pour asseoir l'attractivité économique du territoire tout en s'adossant au dynamisme économique de la métropole toulousaine.

Il faut développer l'accueil d'activités d'ingénierie, d'études pour tendre vers la création d'emplois de qualité, non délocalisables et respectueux de l'environnement.

L'activité commerciale dans les centres bourgs et bourgs centres doit être soutenue, ainsi que le déploiement des activités artisanales sur tout le territoire.

L'économie sociale et solidaire, génératrice d'emplois et de richesses non délocalisables devra être encouragées. L'innovation et la recherche seront une priorité pour le développement des usages des TIC.

BILAN DES PROJETS SOUTENUS DURANT LA PÉRIODE 2017-2020

BILAN	EUROPE - LEADER	ÉTAT - CORU	REGION CRU / CTOP	Total des aides obtenues
2015-2020	137 201 €	154 666 €	135 000 €	426 867 €

OBJECTIFS DE LA MESURE

- Développer le tissu commercial et artisanal
- Développer et qualifier les infrastructures économiques
- Proposer des services aux entreprises : hôtels, pépinières, services communs...
- Expérimenter les tiers lieux et nouvelles formes de travail installés par la crise sanitaire COVID19
- Développer les emplois et l'activité économique sur le territoire
- Améliorer le ratio emploi/habitants
- Conforter les filières existantes
- Soutenir l'innovation et les filières d'activité en devenir
- Adapter et déployer les activités commerciales et artisanales
- Accompagner l'économie présentielle
- Soutenir l'économie solidaire et l'économie circulaire
- Créer des conditions favorables pour attirer sur le Pays Tolosan des artisans et des entreprises.

CONTENU DE LA MESURE

Description synthétique des mesures envisagées

- Soutenir la création et l'implantation d'activités économiques pour développer et diversifier les emplois locaux
- Accompagner la structuration et le fonctionnement des pôles de compétences
- Soutenir l'emploi des jeunes par la formation et la création de centres d'apprentissages
- Accompagner les centres bourgs pour l'accueil ou le développement d'activités et services artisanaux et commerciaux au plus près de la population
- Redynamiser et encourager l'activité à réinvestir les centres bourgs, en favorisant la création de tiers-lieux, à côté des commerces et services présentiels présents ou à créer
- Créer les conditions favorables pour attirer les entreprises innovantes, à forte plus-value (ex Start-ups, R&D, TIC) : tiers lieux orientés innovation, cantine numérique, Fablab...
- Regrouper et mutualiser des services dans un seul équipement dans les zones d'activités (ex hôtel d'entreprises, télécentres, tiers lieux, coworking...) ou les implanter dans les centres bourgs
- Soutenir les démarches de qualité, les organisations de filières économiques ou artisanales, et sur les conditions de vie des apprentis (mobilité, logement, accompagnement social...)
- Aider l'implantation de structures de l'économie sociale et solidaire et de l'économie circulaire (ex création d'une épicerie participative circuits courts)
- Accompagner les actions mutualisées : schémas et actions territorialisées, GTEC, mise en réseau
- Intégrer les usages du numériques pour faciliter le développement de l'activité économique.

MAITRES D'OUVRAGES CONCERNÉS

Communes, Groupements de commune (EPCI, syndicats mixtes, Syndicats intercommunaux), établissements publics, associations, entreprises et entreprises de l'économie solidaire (SIC, SCOP).

ACTEURS ET PARTENAIRES

PETR, EPCI compétents, communes, chambres consulaires, entreprises, associations, le GAL Pays Tolosan, Etat, Région, Département.

Soutenir une économie responsable, plurielle et diversifiée

ACTION 2B : Accompagner une agriculture durable et de proximité

CONTEXTE GÉNÉRAL

L'activité agricole est omniprésente sur notre territoire avec des produits de qualité, dont deux ont un label AOC : Le vignoble de Fronton et l'Ail violet de Cadours. Aujourd'hui, elle doit faire face à de grands défis : la préservation du foncier agricole, le renouvellement des générations des chefs d'exploitations, l'installation des « hors cadre familiaux », la diversification de la production, les nouveaux modes et demandes de consommation (circuits courts, production bio) et le développement de filières non alimentaires (VANA). L'adaptation du monde agricole à ces enjeux sociétaux devra s'effectuer en préservant cette activité économique tout en l'ouvrant à de nouveaux marchés de production, de transformation et de commercialisation.

Le PETR Pays Tolosan porte un Projet Alimentaire Territorial qui a pour objectif de valoriser l'ancrage territorial, en favorisant la structuration de filières locales, l'approvisionnement de la restauration collective et la promotion de nos productions.

BILAN DES PROJETS SOUTENUS DURANT LA PÉRIODE 2017-2020

BILAN	EUROPE - LEADER	ÉTAT - CORU	REGION CRU / CTOP	Total des aides obtenues
2015-2020	25 000 €	24 000 €		49 000 €

OBJECTIFS DE LA MESURE

- Soutenir les projets d'activités agricoles
- Aider l'implantation des jeunes agriculteurs avec l'utilisation d'une SPL ou le foncier des collectivités
- Renforcer la filière de production bio
- Développer la production maraîchère
- Soutenir la transformation des produits agricoles
- Accompagner la création de plateformes d'approvisionnement demi gros
- Appuyer et promouvoir le développement de vente en circuits courts
- Accompagner nos agriculteurs pour accéder aux commandes et marchés publics
- Rapprocher et connecter les producteurs locaux aux restaurants collectifs
- Adapter les unités de restaurations collectives aux produits en circuits courts
- Développer les emplois agricoles et l'insertion économique
- Encourager la valorisation agricole non alimentaire

- Aider les collectivités territoriales à l'acquisition du foncier en vue de l'installation de producteurs locaux
- Promouvoir les circuits courts
- Favoriser le lien tourisme-culture-gastronomie

CONTENU DE LA MESURE

Description synthétique des mesures envisagées

- Développer les circuits courts demi gros dont la filière du maraîchage bio
- Soutenir les démarches de qualité, les organisations en filières ou groupements
- Amplifier l'agro-écologie et la protection des sols
- Créer des plateformes de tri, de préparation de demi gros et de légumerie
- Adapter les restaurants collectifs pour l'utilisation des produits issus de circuits courts
- Attirer et accueillir les créations d'activités de Valorisation Agricole Non Alimentaire (VANA) : bois, miscanthus, méthanisation, chanvre ...
- Promouvoir les productions locales
- Développer les actions collectives pour une alimentation de qualité (ex : Projet Alimentaire Territorial, jardins partagés ...)

MAITRES D'OUVRAGES CONCERNÉS

Communes, Groupements de commune (EPCI, syndicats mixtes, Syndicats intercommunaux), établissements publics, associations, entreprises, coopératives agricoles, exploitants agricoles

ACTEURS ET PARTENAIRES

PETR, EPCI compétents, communes, chambres consulaires, exploitants, groupements et syndicats agricoles, entreprises, associations, le GAL Pays Tolosan, État, Région, Département.

Soutenir une économie responsable, plurielle et diversifiée

ACTION 2C : Développer et promouvoir l'offre touristique

CONTEXTE GÉNÉRAL

Le Pays Tolosan est un territoire vivant et diversifié, très marqué, dans son identité, par la proximité géographique, patrimoniale, culturelle et historique avec Toulouse. Il bénéficie d'atouts et de richesses, potentiel de développement touristique : sites culturels et paysagers (Garonne, Tarn, etc.), patrimoine, évènements, accessibilité, ...

L'activité touristique constitue un secteur économique à part entière : plus de 2 600 emplois salariés sont liés à l'économie touristique (restauration, hébergements, commerces). Le poids économique du tourisme est supérieur à 19 millions d'euros. De plus, c'est un territoire accueillant, une base idéale pour rayonner vers les grands sites touristiques voisins (Gers, Montauban, Toulouse, Albi ...).

Il faut donc mettre en place un projet économique commun et partagé autour du tourisme en se positionnant sur :

- la demande de proximité pour des excursions
- l'accueil et l'hébergement de touristes
- la construction d'une identité reconnue à l'extérieur du pays
- l'articulation des stratégies locales de développement touristique à l'échelle du PETR.

BILAN DES PROJETS SOUTENUS DURANT LA PÉRIODE 2017-2020

BILAN	EUROPE - LEADER	ÉTAT - CORU	REGION CRU / CTOP	Total des aides obtenues
2015-2020	104 237 €	562 439 €	99 300 €	765 976 €

OBJECTIFS DE LA MESURE

- Faciliter la commercialisation d'offres œnotouristiques et agrotouristiques (réseau Bienvenue à la ferme, Bistrot de Pays, Tables Gourmandes, Saveurs et senteurs, Fête de l'Ail ...)
- Créer une activité entre vigne et tourisme sur le bien-être, avec des produits dérivés
- Diversifier l'accueil, la restauration et l'hébergement touristique
- Renforcer et développer des itinéraires de randonnée (pédestres, équestres, cyclables ...) reliant les territoires et en proposant des signalétiques thématiques
- Créer un projet économique protégeant et valorisant les ressources existantes (patrimoniales, culturelles, naturelles ...)
- Organiser des mises en commun de moyens techniques et/ou humains (animation numérique, création d'offres, outils

communs, structuration des offices de tourisme)

- Activer et développer un réseau social orienté tourisme
- Élaborer des outils numériques pour la découverte touristique en lien avec l'agrotourisme, les manifestations culturelles et les évènements festifs
- Sauvegarder, restaurer et valoriser le patrimoine bâti de proximité, mobilier, naturel et immatériel
- Favoriser le lien tourisme-culture-gastronomie.

CONTENU DE LA MESURE

Description synthétique des mesures envisagées

- Soutenir et diversifier l'offre d'hébergements et de restauration
- Créer et moderniser les structures touristiques
- Réhabiliter et développer des espaces dédiés à la valorisation patrimoniale, naturelle, artisanale et culturelle (ex écomusées ...)
- Commercialiser des prestations touristiques : s'appuyer sur le patrimoine et les productions locales (AOP - AOC)
- Relier les itinéraires de randonnées existants
- Renforcer les activités de pleine nature et de loisirs verts en développant les itinéraires douces maillant les territoires, avec des signalétiques thématiques communes (ex : route des vins, producteurs d'ail, pigeonniers, route des templiers ...) en s'appuyant sur des démarches écoresponsables
- Accompagner les projets de mise en navigabilité du Tarn
- S'appuyer sur les lieux patrimoniaux (ex : château de Bonrepos-Riquet, Laréole, Halle de Grenade, Greniers du Roy ...)
- Renforcer la filière œnotourisme et agrotourisme
- Mettre en réseau des acteurs du tourisme
- Créer ou renforcer les espaces marketing touristiques pour promouvoir les produits touristiques du territoire : Espace de réception-séminaire
- Développer l'accueil dédié aux excursionnistes et touristes
- Accompagner le développement d'une offre touristique en lien avec les activités sportives du territoire

MAITRES D'OUVRAGES CONCERNÉS

Communes, Groupements de commune (EPCI, syndicats mixtes, Syndicats intercommunaux), établissements publics, PETR, associations, entreprises, particuliers, SCI

ACTEURS ET PARTENAIRES

PETR, EPCI compétents, communes, OT, CDT, CRT, exploitants et syndicats agricoles, privés, entreprises, associations, le GAL Pays Tolosan, État, Région, Département.

Faire circuler les hommes, les données et les flux

ACTION 3A : Mobilité

CONTEXTE GÉNÉRAL

Les communes du Territoire Pays Tolosan subissent les effets néfastes de la périurbanisation. Les temps de déplacements augmentent (notamment entre le domicile et le travail), les offres de transports publics sont insuffisantes pour répondre à une demande très diluée sur le territoire et la dépendance à l'automobile s'accroît.

Par conséquent, l'accès aux cœurs urbains et aux zones d'emplois devient de plus en plus difficile et les effets sur l'environnement sont négatifs. Néanmoins, ce territoire présente des atouts considérables : la présence d'une aire urbaine très dynamique à proximité (Toulouse), une zone d'emploi polarisée (zone aéronautique), une bonne irrigation en infrastructures structurantes (routes, autoroutes, voies ferrées).

L'aménagement du territoire centré sur la métropole toulousaine doit être repensé pour favoriser la mobilité interne au Pays Tolosan et la rétro-mobilité : mobilité transverse au Pays Tolosan et mobilité vers d'autres pôles urbains : Montauban et Albi en particulier.

Les Contrats Opérationnels de Mobilité (COM) développés sous l'impulsion de la Région Occitanie vont modifier durablement l'offre de mobilité sur notre territoire en soutenant des Plans de Mobilité Simplifiés (PMS).

BILAN DES PROJETS SOUTENUS DURANT LA PÉRIODE 2017-2020

BILAN	EUROPE - LEADER	ÉTAT - CORU	REGION CRU / CTOP	Total des aides obtenues
2015-2020	103 004 €	1 193 729 €	511 443 €	1 808 116 €

OBJECTIFS DE LA MESURE

- Améliorer l'accessibilité du territoire
- Développer l'utilisation des modes alternatifs à l'automobile
- Développer les mobilités actives et inclusives
- Développer l'intermodalité en s'appuyant sur les parkings de gare
- Réduire les émissions de gaz à effet de serre
- Favoriser l'inclusion sociale avec notamment le droit à la mobilité (le vélo étant un moyen de transport économique)
- Proposer des alternatives pour bouger autrement
- Améliorer l'intermodalité vélo-transports collectifs
- Développer l'utilisation des transports ferroviaires

- Installer les voies douces entre les points d'intérêts (ex écoles, équipements de loisirs ...) dans les Centres-Bourgs
- Recréer du lien social
- Favoriser les déplacements entre villes et villages (principe de continuité)
- Être acteur du Contrat Opérationnel de Mobilité

CONTENU DE LA MESURE

Description synthétique des mesures envisagées

- Aménager des pôles d'échanges multimodaux
- Référencement des solutions de mobilités, études pré opérationnelles ...
- Création de parking relais et d'aires de covoiturage
- Créer/aménager des offres de stationnement et de services pour une mobilité active et inclusive (ex : abris vélos fermés, abris à trottinettes électriques, bornes de recharges, ateliers de réparation ...)
- Schéma ou étude mobilité porté par l'EPCI
- Développer les mobilités alternatives
- Accompagner les solutions pour inciter au ralentissement en centre-ville (ex panneau de sensibilisation, revêtement adapté ...)
- Développer les mobilités actives (ex : voies douces, voies vertes, vélos routes ...)

MAITRES D'OUVRAGES CONCERNÉS

Communes, Groupements de commune (EPCI, syndicats mixtes, Syndicats intercommunaux), établissements publics, associations, entreprises

ACTEURS ET PARTENAIRES

PETR, EPCI compétents, communes, chambres consulaires, associations, le GAL Pays Tolosan, État, Région, Département.

Faire circuler les hommes, les données et les flux

ACTION 3B : Transition numérique

CONTEXTE GÉNÉRAL

La transition numérique est un enjeu stratégique majeur du développement territorial du Pays Tolosan. L'objectif est de proposer des services connectés capables à la fois de répondre aux nouveaux usages, aux nouveaux modes de consommation des citoyens, mais également d'accompagner la transition écologique. L'aménagement numérique est une clef pour l'attractivité, la compétitivité et l'égalité des territoires. La connectivité numérique est désormais indispensable à tous et partout en tout temps.

Le territoire doit déployer les services numériques pour améliorer les conditions de travail ou de déplacements et pour soutenir l'emploi, les manifestations et la culture au niveau local.

La Covid-19 a accéléré le recours aux outils numériques et les inégalités déjà existantes (exclusion numérique, zone non fibrée, etc.).

BILAN DES PROJETS SOUTENUS DURANT LA PÉRIODE 2017-2020

BILAN	EUROPE - LEADER	ÉTAT - CORU	REGION CRU / CTOP	Total des aides obtenues
2015-2020	103 004 €	1 193 729 €	511 443 €	1 808 116 €

OBJECTIFS DE LA MESURE

- Innover et expérimenter pour la transition numérique
- Impulser la digitalisation des services publics
- Développer les initiatives de participation citoyenne
- Favoriser l'inclusion numérique

CONTENU DE LA MESURE

Description synthétique des mesures envisagées

- Aménager des pôles numériques
- Favoriser l'inclusion numérique (lutte contre l'illectronisme)
- Accompagner la digitalisation des collectivités
- Aménager des pôles numériques (tiers lieux, espace dédié, etc.)
- Accompagner les actions de prévention numérique des jeunes
- Aider à la communication numérique et non numérique

MAITRES D'OUVRAGES CONCERNÉS

Communes, Groupements de commune (EPCI, syndicats mixtes, Syndicats intercommunaux), établissements publics, associations, entreprises

ACTEURS ET PARTENAIRES

PETR, EPCI compétents, communes, associations, le GAL Pays Tolosan, État, Région, Département.

Animation – ingénierie

ACTION INCONTOURNABLE DE LA CANDIDATURE LEADER : LA COOPÉRATION

C'est un des sept piliers de la démarche Leader. L'Europe apporte son soutien aux coopérations interterritoriales et reconnaît leur plus-value dans l'échange entre les territoires concernant l'expérimentation, les savoir-faire et la mise en réseau pour la diffusion des bonnes pratiques. Ces opérations doivent être envisagées dans le champ des priorités ciblées par notre programme Leader 2015-2022 et dans la nouvelle candidature à venir 2022-2026.

COMITÉ TECHNIQUE

La mise en œuvre, le suivi du projet de territoire du PETR du Pays Tolosan va devoir trouver des articulations nécessaires aux différents niveaux territoriaux. Pour avoir une vision globale des interactions du projet de territoire dans les collectivités et assurer la cohérence des actions et opérations entreprises, un comité technique sera mis en place dès l'adoption du projet de territoire.

Il sera composé de la direction du PETR et des DGS des EPCI.

PROSPECTIVES ET PROJETS

Dans le cadre de la mise en œuvre d'actions ou d'opérations relevant du projet de territoire, le PETR accompagne les porteurs de projets qui le désirent (ingénierie – aide au montage de projet).

IDENTIFICATION DES FINANCEMENTS

Dans le cadre de sa mission d'appui à l'émergence de projets répondant à la stratégie globale du projet de territoire du PETR Pays Tolosan, ce dernier accompagne le montage de l'opération et oriente le porteur de projet vers les financements potentiels.

Il propose une information ou un accompagnement sur les financements croisés, notamment en lien les mesures identifiées par :

- le dispositif LEADER
- le futur Contrat de Relance et de Transition Ecologique
- le futur Contrat Territorial Occitanie Pyrénées Méditerranée.

VEILLE SUR LES APPELS À PROJETS – APPELS À MANIFESTATION D'INTÉRÊT

Le PETR Pays Tolosan organise une veille des différents Appels à Projets (AAP) et Appels à Manifestation d'Intérêt (AMI) régionaux, nationaux et européens au profit des EPCI et des communes, afin de maximiser la mobilisation financière ou les financements croisés nécessaires pour la réalisation de leurs projets.

Toutes les conditions de l'animation et d'ingénierie territoriale seront précisées lors de l'élaboration de la convention territoriale.

Les moyens mis en œuvre

Les contractualisations

Le projet de territoire va déterminer les axes et mesures essentielles pour le développement équilibré du PETR Pays Tolosan.

Le PETR Pays Tolosan, relais de proximité de l'État et de la Région sur la période 2007-2020 va reconduire son ingénierie territoriale sur la période 2020-2026 dans le cadre de la contractualisation au titre des politiques publiques.

- Programme Leader 2022-2027
- Contrat Territorial Occitanie Pyrénées Méditerranée
- Contrat de Relance et de Transition Écologique
- Le Département de la Haute-Garonne.

Le Conseil départemental de la Haute Garonne s'associe au projet de territoire du PETR Pays Tolosan conformément aux dispositions fixées par la loi n°2015-991 du 7 août 2015, portant sur la nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi NOTRe.

Il apporte une assistance technique au PETR Pays Tolosan en vue de la réalisation de certaines missions, à savoir :

- L'élaboration des projets de territoire, des conventions territoriales des PETR, et des démarches de contractualisation (CORU - CTOP - Leader)
- Animations des commissions de travail
- Accompagnement technique à la mise en place des actions du projet de territoire.

Au titre de l'ingénierie, il engage une participation financière de 25 000 euros, formalisée par une convention annuelle, conformément à la délibération du 10 septembre 2015.

Pour accompagner les projets de nos collectivités, il a mis en œuvre une politique de programmation « gagnant-gagnant » grâce aux contrats de territoire :

- Un contrat de territoire signé pour 5 ans avec chaque communauté de communes et l'ensemble des communes
- Un accompagnement financier des projets d'investissements répondant aux besoins des collectivités
- Une ingénierie dédiée à l'appui des territoires pour le montage des dossiers et la recherche de financement.

Conventionnement organismes consulaires et/ou associatifs

En fonction des priorités de travail fixées par les commissions du PETR Pays Tolosan, un conventionnement pourra être envisagé avec les chambres consulaires, les associations, ANPP, ANCT l'Agence AD'OCC, Haute-Garonne Tourisme, le

CAUE 31, et tous les acteurs et partenaires potentiels (ADEME, DREAL, DRAAF DDT, DDCS, France Occitanie, Haute-Garonne Ingénierie, ...), nécessaires à la réalisation technique et financière de projets spécifiques.



Modalités de la concertation, de la mise en œuvre, du suivi et de l'évaluation

Rappel du contexte et des stratégies

Le renouvellement de la gouvernance du PETR Pays Tolosan offre l'opportunité de relancer les instances de concertation des 73 maires du territoire et de la

société civile.

L'actualisation du projet de territoire doit également permettre de renforcer les liens entre les communautés de com-

munes et le PETR.

Au-delà de cette actualisation, il faut faire vivre le projet et s'assurer sa mise en œuvre dans des conditions optimales.

La concertation

La Conférence des Maires

En application de l'article L.5741-1 III du CGCT, repris dans l'article 10 des statuts du PETR Pays Tolosan, la Conférence des Maires est composée de l'ensemble des maires du territoire ou de leur représentant désigné pour la durée du mandat municipal.

Le PETR réunit la Conférence des Maires au moins une fois par an, afin d'exposer l'état d'avancement du projet et de toute question d'intérêt territorial.

La Conférence des Maires émet un ou des avis qui sont soumis au Conseil Syndical du PETR, et, le cas échéant, aux Conseils Communautaires concernés.

Conseil de Développement (CODÉV)

Le Conseil de Développement Territorial, réunit, conformément à l'article L.5741-1 IV du CGCT, les représentants des acteurs économiques, sociaux, culturels, éducatifs, scientifiques et associatifs de son périmètre.

Sa composition est fixée, conformément à l'article 9 des statuts du PETR Pays Tolosan.

Il est consulté sur les principales orientations du PETR (procédure de saisine), lors de l'élaboration, de la modification et de la révision du projet de territoire, et peut donner son avis ou être consulté sur toutes questions d'intérêt territorial. Le conseil de Développement Territorial peut s'autosaisir (procédure d'auto sai-

sine) de toutes questions d'intérêt territorial et être force de proposition auprès du Conseil Syndical.

Il est le garant de l'implication de la société civile dans la stratégie de développement du territoire.

Il peut s'autosaisir pour participer activement à l'élaboration, au suivi et à l'évaluation des projets du territoire.

Le Comité Technique du Département, de la Région et de l'Etat

Des réunions du Comité Technique qui réunira les partenaires institutionnels avec le PETR Pays Tolosan permettront d'échanger sur l'état d'avancement du projet de territoire, facilitant ainsi sa mise en œuvre.

La mise en œuvre, le suivi et l'évaluation

Dans le cadre de la mise en œuvre des objectifs contenus dans le projet, la commission chargée de la contractualisation assure le suivi et l'évaluation du projet de territoire.

Chaque communauté de communes est représenté au sein de cette commission. Elle est chargée de réaliser l'évaluation

annuelle du projet de territoire sur la base d'un bilan des actions engagées, de leur état d'avancement et d'éventuelles propositions d'ajustements ou de réorientations.

Ce rapport d'évaluation est adressé chaque année :

- aux EPCI membres du PETR Pays Tolosan,
- aux maires du territoire en amont de la tenue de la conférence des Maires,
- au Conseil de Développement,
- au Conseil Départemental de la Haute-Garonne, à la Région Occitanie et à l'Etat, associés à son élaboration.

Articulation et convention d'application

Dans le cadre du programme européen Leader le Comité de Programmation suit la mise en œuvre du programme Leader 2015-2020. Il valide les dossiers susceptibles de recevoir un financement relevant de ce programme, selon les critères définis à l'avance. À mi-parcours du programme, il procède à une évaluation de la consommation des enveloppes financières dédiées à chaque orientation, et, propose, le cas échéant, une réorientation des crédits.

Conformément à la réglementation du programme Leader, le Comité de Programmation est composé de 2 collèges, un collège de personnes publiques, et un collège de personnes privées.

Le Comité de Programmation Leader du Pays Tolosan est constitué de 14

personnes privées et de 11 personnes publiques.

Pour le collège des personnes publiques, chaque EPCI est représenté par deux délégués titulaires et le président du PETR Pays Tolosan.

La convention relative à la mise en œuvre du développement local mené par les acteurs locaux dans le cadre du Programme de Développement Rural (PDR) de la Région Occitanie Pyrénées Méditerranée, sera signée en 2022 entre le PETR, la Région Occitanie (Autorité de Gestion) et l'Agence de Services et de Paiement - ASP (Organisme Payeur).

Au vu du programme d'actions développées dans le projet de territoire du PETR Pays Tolosan, il conviendra de réunir les

différentes commissions thématiques afin de prioriser les travaux à mener et identifier les maîtres d'ouvrage selon les actions conduites à l'échelle du PETR ou celles relevant des collectivités territoriales.

Cette réflexion se traduira par la formulation et la signature d'une convention territoriale de l'ensemble des parties prenantes.

PETR Pays Tolosan

Chemin du Cros - 31 180 ROUFFIAC-TOLOSAN
+33 (0)5 82 95 56 28 / contact@paystolosan.eu

